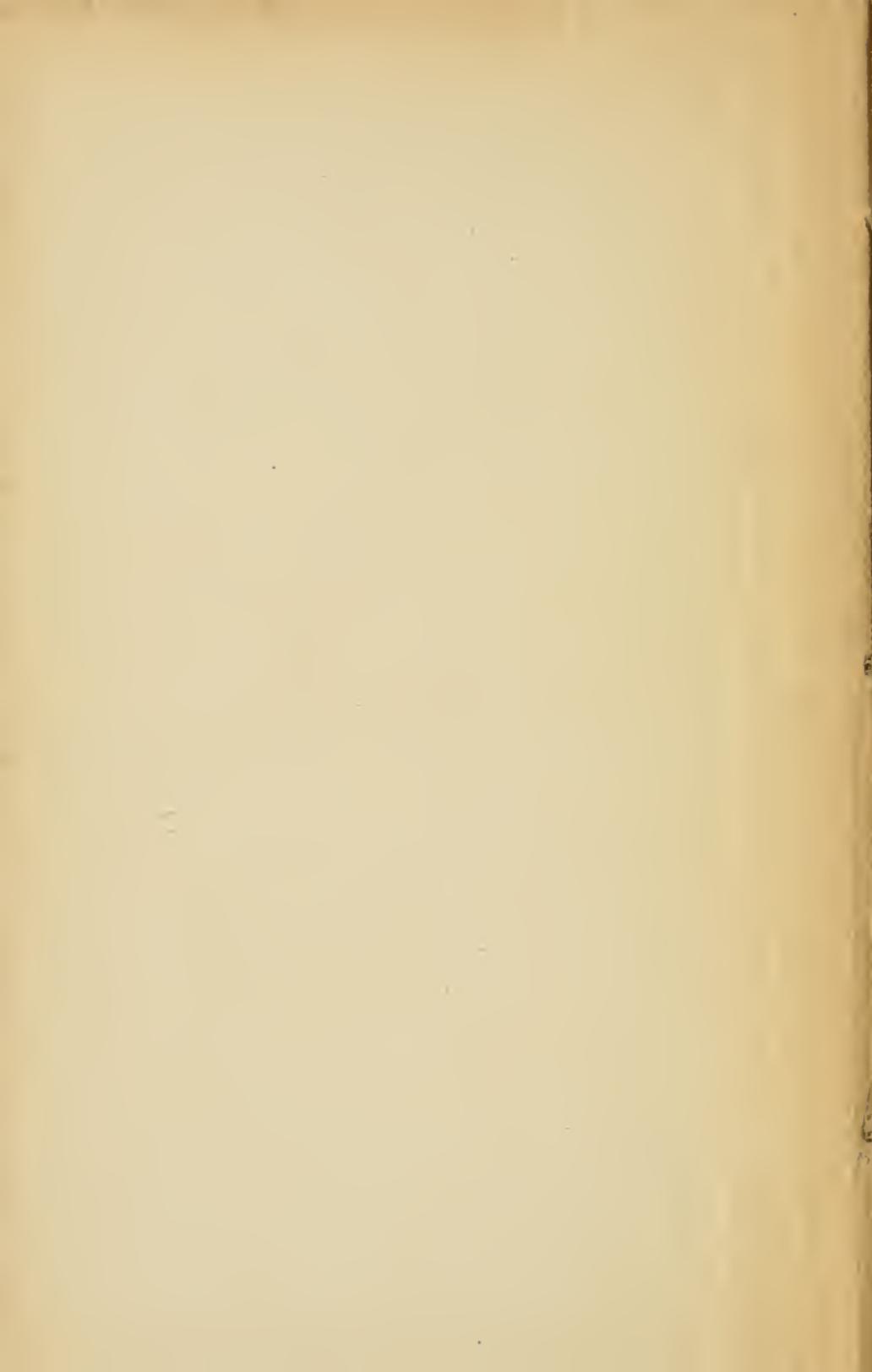


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00363346 8

PQ
1557
Q2
1923





1864
LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN ÂGE

publiés sous la direction de MARIO ROQUES

ALAIN CHARTIER
LE QUADRILOGUE
INVECTIF

ÉDITÉ PAR

E DROZ



187886

25.2.24

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS (VI^e)

—
1923

A MON MAITRE

M. ARTHUR PIAGET

HOMMAGE RECONNAISSANT.

PQ

1557

Q2

1923

INTRODUCTION

I. LA COMPOSITION DU *Quadrilogue* ; SITUATION DE LA FRANCE AU DÉBUT DU XV^e SIÈCLE. — Pour comprendre l'importance et la signification du *Quadrilogue*, il est nécessaire de se rappeler la situation de la France au début du xv^e siècle.

Charles VI est roi, mais, atteint d'une sorte de manie furieuse, il laisse le gouvernement lui échapper. La reine Isabeau de Bavière exerce à plusieurs reprises la régence, elle oscille entre les partis et finira par se déclarer pour l'Angleterre. L'équilibre relatif de la France est menacé par les luttes des princes ; Louis d'Orléans, frère du roi, et Jean sans Peur, duc de Bourgogne, représentent non seulement deux politiques différentes, mais surtout deux ambitions démesurées qui risquent, plus d'une fois, de déclencher la guerre. L'antagonisme entre eux devient si violent que, le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans est assassiné sur l'ordre de son rival. Dès lors c'est la guerre entre les princes et la France est divisée en deux camps.

Paris est tour à tour la proie des deux partis. Pendant plusieurs mois de l'année 1413, la capitale est secouée et terrorisée par l'insurrection cabochienne, puis par la réaction dirigée par la haute bourgeoisie. En août 1415, Henry V, roi d'Angleterre, débarque en France, et deux mois plus tard l'armée française est anéantie à Azincourt. Dès lors c'est le désastre. La Bourgogne fait cause commune avec l'Angleterre et les partisans de la France se groupent autour de Bernard d'Armagnac.

En 1417, Charles, comte de Ponthieu et cinquième fils de Charles VI, devient Dauphin par suite de la mort successive de ses

deux frères. C'est un tout jeune homme, plein de bonne volonté et entouré de conseillers prudents, mais la situation de la France est presque désespérée ; elle connaît à la fois la guerre civile et l'invasion étrangère. La Normandie, sauf le Mont Saint-Michel, devient une colonie anglaise et Paris est aux mains des Bourguignons. Le Dauphin se retire à Bourges.

En 1419, il rencontre Jean sans Peur à Montereau : le duc de Bourgogne est assassiné ; cet événement resserre les liens de la coalition anglo-bourguignonne. L'année suivante, Charles VI signe le traité de Troyes, qui marque la déchéance complète de la France : le Dauphin est mis hors la loi ; Henry V devient l'héritier réel du royaume et garde les territoires qu'il a conquis ; il épouse Catherine de France, fille de Charles VI.

Ce traité honteux aiguillonne les partisans du Dauphin qui remportent la victoire de Beaugé (1421), ils caressent les plus beaux et les plus chimériques espoirs, ils se croient déjà maîtres de Paris. Mais Henry V reprend l'offensive ; il s'empare, pendant les mois qui suivent, de Dreux, Bonneval, Epernon, Nogent-le-Roi, Meaux, Compiègne et Senlis, et du coup toutes les espérances des patriotes sont ruinées.

C'est à ce moment précis que le *Quadrilogue* fut composé. Le Dauphin découragé s'est retiré dans ses propriétés au sud de la Loire et les Anglais progressent. Songeant à tous les malheurs présents, Alain Chartier écrit : « Comme doncques en l'an mil quatre cens vingt deux je veisse le roy anglais... soy glorifier en nostre ignominieux reproche,.. j'ay conclut en ma pensée que la main de Dieu est sur nous. »

L'année 1422 commença le 12 avril. La composition du *Quadrilogue* se place entre cette date et le 31 août, jour de la mort du roi d'Angleterre, lequel était encore bien vivant au moment où Chartier écrivait.

II. — ALAIN CHARTIER ÉCRIVAIN POLITIQUE. — La couleur politique d'Alain Chartier est bien définie : il est partisan du Dauphin, de l'unité nationale et de la résistance contre l'Angleterre. Tout son talent d'écrivain est mis au service de la royauté. Le *Quadrilogue*

n'est pas un début. En 1420 déjà, l'auteur, scandalisé par le traité de Troyes qui faisait de la France la fable de l'étranger, exprimait ses sentiments dans une lettre latine adressée à l'université de Paris.

En 1422, peu après la mort du roi d'Angleterre, et quelques mois seulement après avoir écrit le *Quadrilogue*, il compose une lettre *De detestatione belli gallici et suasionem pacis* ; en 1425 il adresse le *Lay de Paix* au duc de Bourgogne. Les mêmes préoccupations patriotiques se retrouvent dans le petit *Débat* découvert à Berlin en 1914 ¹.

Ce pamphlétaire violent, ce patriote convaincu n'est pas isolé dans l'histoire littéraire de son temps, il est entouré de toute une cohorte d'écrivains qui, comme lui, ne cessent d'encourager le roi et le Dauphin et de démontrer par toutes sortes d'arguments savants, trop savants pour notre goût, le bien-fondé des revendications nationales. Je cite les plus connus : Christine de Pisan ² et Jean Gerson ³ qui fut son ami, Jean Juvénal des Ursins ⁴, Robert Blondel ⁵ et l'auteur de la *Responce d'un bon et loyal François au peuple de France de tous Estas* ⁶, qui tous soutiennent la même cause et expriment l'émotion des vrais Français devant les malheurs qui accablent la patrie.

III. — IMPORTANCE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DU *Quadrilogue*. — Pour l'historien l'œuvre de Chartier ⁷ est un document analogue

1. Sur ces diverses œuvres voir ci-dessous, *Introd.*, V, p. VIII.

2. *Épître à Isabeau de Bavière, Lamentations sur les maux de la guerre civile, Livre de paix, Ditté sur Jeanne d'Arc et l'Épître de la prison de vie humaine* découverte par M^{lle} Solente.

3. La plupart des grands sermons prononcés devant la cour et qui malheureusement sont encore inédits.

4. Voir Molinier, *Sources de l'hist. de France*, tome IV, n° 4173 où tous les écrits politiques de Juvénal sont indiqués.

5. *Complainte des bons Français*, publ. par Héron, Soc. hist. de Normandie, 1891-3, t. I, p. 1.

6. Ed. De la Barre, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 1729, t. I, p. 315

7. Molinier, *Sources de l'hist. de France*, tome IV, n° 4159.

aux chroniques et aux pamphlets que nous venons de citer. Le *Quadrilogue* est le témoignage d'un serviteur du Dauphin qui cherche la cause des maux qui ruinent la France. Il analyse longuement les erreurs des trois états et ne craint pas de se mettre tout le monde à dos en dénonçant la lâcheté et la paresse des nobles, les exigences et le mécontentement perpétuel du « fol peuple qui ne désire que mutation » et la faiblesse du clergé qui vit dans le monde.

Le dernier biographe de Charles VII, M. Du Fresne de Beaucourt, a parfaitement compris l'importance du *Quadrilogue* et l'a cité fort souvent dans son *Histoire de Charles VII*, il a peut-être même accueilli avec trop de bienveillance le témoignage de Chartier à l'égard du Dauphin, oubliant que tous les espoirs des partisans de la royauté se concentraient sur ce faible jouvenceau et qu'ils l'ornaient de toutes les vertus.

Au point de vue littéraire, l'importance du *Quadrilogue* n'est pas moindre. Malgré tout un fatras savant de citations empruntées aux auteurs de l'antiquité et malgré d'inutiles longueurs qui voilent, par moment, l'idée maîtresse, c'est un beau morceau d'éloquence. « Les idées sont toujours élevées, généreuses, sympathiques et vraiment patriotiques. » La phrase est calquée sur la période latine (Chartier se qualifie de « lointain imitateur des orateurs »), elle est longue, souvent harmonieuse. Chartier sut communiquer à la prose française une ampleur que tout le xv^e siècle admira, sans parvenir à l'imiter, et qui valut à son auteur le titre de « père de l'éloquence ». Je ne vois, parmi les productions du xv^e siècle, que quelques pages de Gerson qui puissent être comparées à la prose de Chartier.

IV. — VIE D'ALAIN CHARTIER. — Il naquit à Bayeux vers 1385¹ et mourut en 1433 au plus tard². Après avoir fait ses études à l'Université de Paris il entra au service du Dauphin qu'il suivit à

1. A. Piaget, *Romania*, XXX (1901), p. 38 et suiv.

2. G. Paris, *Romania*, XVI (1887), p. 414. Je crois, contrairement à M. A. Thomas, que le témoignage de Jean Régnier a toute sa valeur : *les Fortunes et Adversitez* ont été rédigées sur le moment même.

Bourges en 1418. Deux ans plus tard, il fut nommé chanoine de Paris par Gérard de Montaigu¹ et, en 1422, il portait, dans le *Quadrilogue*, le titre de secrétaire du Dauphin. En décembre 1424², Charles VII lui confia, ainsi qu'à Artaud de Grandval, abbé de Saint-Antoine de Vienne, une mission auprès de Sigismond, empereur d'Allemagne, qu'ils joignirent en Hongrie ; au printemps suivant, il fit partie d'une ambassade envoyée à Rome au pape Martin V³ ; en avril de la même année, il accompagna Artaud de Grandval à Venise⁴ ; au printemps de 1426, il se rendit avec le sire de la Trémoille à Bruges, où eut lieu une conférence en vue de la paix avec la Bourgogne⁵, et en 1428, il alla en Ecosse pour négocier le mariage du dauphin (le futur Louis XI) avec Marguerite d'Ecosse⁶. Dès lors nous ne savons plus rien, si ce n'est qu'il mourut à Avignon⁷, peut-être dans la disgrâce, et que son frère Guillaume, évêque de Paris, lui fit faire en 1458 une plaque tombale⁸. Peut-être quelque découverte d'archives permettra-t-elle de préciser la date de sa mort⁹.

V. — ŒUVRES D'ALAIN CHARTIER. — *Lay de plaisance* (Duchesne, p. 537¹⁰).

1415. *Livre des quatre dames* (Duchesne, p. 594).

Épître ou discours de félicitations à Charles I^{er} à l'occasion du

1. A. Thomas, *Romania*, XXXIII (1904), p. 387.

2. Du Fresne de Beaucourt, *ouv. cit.*, t. II, p. 345.

3. *Ibid.*, p. 344.

4. P.-M. Perret, *L'ambassade de l'abbé de Saint-Antoine de Vienne et d'Alain Chartier à Venise*, *Revue historique*, tome XI (janvier-avril 1891), p. 298.

5. Du Fresne de Beaucourt, *ouv. cit.*, t. II, p. 372 et suiv.

6. *Ibid.*, 397.

7. A. Piaget, *L'épithaphe d'Alain Chartier*, *Romania*, XXIII (1894), p. 152.

8. *Ibid.*, p. 154.

9. Une biographie d'Alain Chartier, d'après des pièces d'archives, a été donnée par M. A. Thomas, *Alain Chartier chanoine de Paris*, *Romania*, XXXIII, (1904), p. 387-402.

10. André Duchesne, *Les Œuvres de maître Alain Chartier*, Paris, 1617.

maintien des libertés de l'Eglise gallicane, en latin (Delaunay, p. 213¹).

1420. *Epître à l'Université de Paris*, en latin (Duchesne, p. 490, et Denifle et Chatelain, *Chartularium universitatis Parisiensis*, tome IV, p. 381).

1422. *Quadrilogue invectif* (Duchesne, p. 402).

De detestatione belli gallici et suasionem pacis, en latin (Duchesne, p. 477).

Dialogus familiaris amici et sodalis super deploratione gallicæ calamitatis, en latin² (Duchesne, p. 455, et G. Rosenthal, Halle, 1901³).

Débat patriotique (S. Lemm, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CXXXII, p. 151-8 et 151-3).

1424. *Complainte contre la mort* (Duchesne, p. 532).

Belle dame sans mercy (Duchesne, p. 502, et L. Charpenne, Paris, 1901).

Bréviaire des nobles (Duchesne, p. 581).

1425. *Trois discours latins prononcés lors de la mission en Allemagne* (Delaunay, p. 218-251).

Lay de paix (Duchesne, p. 542).

Débat du réveille-matin (Duchesne, p. 493).

Débat des deux fortunés d'amours (Duchesne, 549).

1427. *Discours au roi d'Ecosse*, en latin (Delaunay, p. 252).

Tractatus de vita curiali, en latin⁴ (F. Heuckenkamp, Halle, 1899⁵).

1. D. Delaunay, *Etude sur Alain Chartier*, 1876.

2. Traduit en français au xv^e siècle. Bibl. Nat., fonds fr. 1642, fol. 7.

3. M. Rosenthal promettait dans son travail de donner une édition de la traduction française dans la *Zeitschrift für fr. Spr. und Lit.* de 1902, je ne l'y ai pas trouvée.

4. Au xv^e siècle déjà il fut traduit en fr., éd. Duchesne, p. 391.

5. Textes latin et français. En 1473, Robert Gaguin retraduisit le texte français en latin. Voir L. Thuasne, *Le Curial d'Alain Chartier* (*Revue des Bibliothèques*, janvier-mars 1901).

Invectiva contra ingratum amicum, en latin (Duchesne, p. 488).

1428. *Traité de l'Espérance* (Duchesne, p. 261).

1429. *Lettre sur Jeanne d'Arc adressée à l'empereur Sigismond* (Lami, *Deliciae eruditorum*, t. IV, p. 38 ; Quicherat, *Procès... de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 131, et Delaunay, p. 206).

Cet essai de classement chronologique est en partie arbitraire : pour le *Bréviaire des nobles*, le *Débat du réveille-matin* et celui des *deux fortunés*, aucun indice ne permet de fixer une date.

Pour être complet, il faut ajouter à cette nomenclature quatorze rondeaux ¹, trois ballades et deux chansons ² et les opuscules latins inédits dont M. A. Thomas annonce depuis longtemps la publication dans la *Romania*.

VI. — MANUSCRITS DU *Quadrilogue*. — Le *Quadrilogue* eut un succès énorme³ et nous en connaissons une quarantaine de manuscrits qui se trouvent à Paris, en province, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, en Amérique et dans des bibliothèques privées. Tous n'ont pas la même valeur, les uns ne sont que des copies d'éditions, les autres seuls m'auraient été utiles, si j'avais voulu donner un texte dit *critique*. Mais une semblable entreprise me semble chimérique pour une œuvre en prose dont le texte n'est pas contenu par le moule du vers et l'obligation de la rime. Les petits changements qui ne modifient pas le sens de l'œuvre sont trop faciles et les développements sont trop tentants pour que quelque scribe ne s'y soit pas amusé.

Il se peut donc que l'on trouve des manuscrits présentant d'autres versions, à moi inconnues, comme cela s'est produit pour le *Curial*. La présente édition permettra de faire la comparaison et de publier, s'il y a lieu, les remaniements inédits.

1. A. Piaget, *La Complainte du prisonnier d'Amours*, dans *Mélanges offerts à M. E. Picot*, t. II, p. 155-162.

2. Publiées par L. Clédat, *Lyon-Revue*, déc. 1886, p. 305.

3. On en fit une traduction castillane pour le marquis de Santillane, voir M. Schiff, *La bibliothèque du marquis de Santillane*, p. 372.

Je me suis bornée à reproduire le texte du ms. 126 du fonds fr. de la Bibliothèque Nationale¹. C'est un grand in-folio, formé de 263 feuillets de vélin, écrits à deux colonnes. Il est composé de deux parties d'écriture bien distincte, mais qui ont été réunis au xv^e s. déjà et miniaturés au même moment. La première partie comprend :

1. *Le Régime des princes*, fol. 7-120.
2. *De Senectute*, trad. de Laurent de Premierfait, fol. 121-152.
3. *De Amicitia*, traduit par le même, fol. 153-189 v^o.

La seconde partie, dont l'écriture appartient à la première moitié du xv^e siècle, contient trois œuvres d'Alain Chartier :

1. *Le Quadrilogue invectif*, fol. 191-209.
2. *Le Dialogus familiaris amici et sodalis*, fol. 210-217 v^o.
3. *Le Traité de l'Espérance*, fol. 218-263.

J'ai choisi ce manuscrit parce qu'il est un des plus anciens que je connaisse, que le texte en est bon et la copie très soignée. Je n'ai eu à y corriger qu'un nombre infime de lapsus évidents ; on en trouvera la liste aux *Notes critiques*. J'ai indiqué en manchettes la pagination du manuscrit. En tête du premier feuillet se trouve une belle miniature qui dénote chez l'illustrateur une intelligence très précise du texte : elle réunit les divers personnages du *Quadrilogue* dans leur état florissant du temps de paix et dans leur misère du temps de guerre.

VII. — EDITIONS DU XV^e SIÈCLE.

1. *Quadrilogue*, s. l. n. d. [Vienne, Jean Solidi, 1474²]. Le seul exemplaire connu, qui provient des collections La Vallière et d'Essling, est actuellement au Musée britannique.

2. *Quadrilogue*, Bruges, Colard Mansion [1477-78], = Pellechet-

1. Décrit par Paulin Paris, *Les manuscrits français*, tome I, p. 223, et au *Cat. des mss. fr. de la Bibl. Nat.*, tome I.

2. Attribution de Proctor, *An index to the early printed books in the Brit. Mus.*, n^o 8728. Brunet l'attribuait à Jean Veldener, Cologne, 1474 (*Manue du libraire*, t. I, col. 1815).

Polain n^o 3527 ¹. Un autre exemplaire se trouve à Bruges (n^o 29 du cat. De Poortere) ².

Dans les autres éditions le *Quadrilogue* est joint aux œuvres en vers d'Alain Chartier.

3. *Faits, dits et ballades*, Paris, Pierre Le Caron [1484], = Pell.-Polain n^o 3528.

4. —, Paris, Pierre Le Caron, 1489, 5 sept., = Pell.-Polain n^o 3529 : il en existe un second tirage un peu différent (n^o 3529 A) ³.

1. Pellechet-Polain, *Cat. gén. des incunables des bibl. publ. de France*.

2. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Polain.

3. Pour les éditions des xvi^e et xvii^e siècles voir Brunet, *Manuel*, t. I, col. 1812-3.

LE QUADRILOGUE INVECTIF

A la treshaulte et excellente majesté des princes, a la treshon- 191
nourree magnificence des nobles, circonspection des
clers et bonne industrie du peuple françois, Alain Charretier,
humble secretaire du roy nostre sire et de mon tresredoubté
seigneur monseigneur le regent, lointaing immitateur des 5
orateurs, salut en crainte de Dieu, humiliacion soubz sa
justice, cognoissance de ses jugemens et retourner a sa
misericorde soubz la pointure de sa punicion.

Comme les haultes dignitez des seigneuries soient esta-
blies soubz la divine et infinie puissance qui les eslieve en 10
florissant, en prosperité et en glorieuse renommee, il est
a croire et tenir fermement que, ainsi que leurs commen-
cemens et leurs accroissances sont maintenues et adrecees
par la divine providence, ainsi est leur fin et leur detrimant 15
par sentence donnee ou hault conseil de la souveraine
sapience, qui les aucuns verse du hault trosne de imperial
seigneurie en la basse fosse de servitude et de magnificence
en ruine et fait des vainqueurs vaincus et ceulx obeir par
crainte qui commander souloient par autorité. Mais quant
doulce misericorde entremeslee avecques droicturiere jus- 20
tice donne sur les princes et sur le peuple le decret de plus
attrempee punicion, l'orgueil de trop outrecuidié povoir
qui se descognoist est rabaissié par puissance ennemie, la
superfluité des biens mondains, qui est nourrice de sedicions
et de murmure, est chastiee par sa mesmes nourreture et 25

l'ingratitude [des dons de Dieu est punie sur les hommes par sustracion de sa grace que après bon amendement et loiale correction a renvoyé et redrecié les seigneuries et les peuples en parfaite paix et restitution de leur disposition premiere. Ainsi divise ses graces merueilleusement selon la 5
diversité des personnes, des lieux et des temps, | et, comme 26
maistre seigneur, mue, croist et amendrist, fait et deffait en ses oeuvres selon sa tresraisonnable voulenté que nul ne puet decevoir.

Encore, selon les drois de Nature qui ont leur commen- 10
cement en la divine providence et l'instrument de leur ouvraige ou mouvement, en la lumiere et en l'influence des corps celestielz, nous demonstrent les maistres de tresinestimable science d'astrologie que ou livre des cieulx, qui en si large volume est escript de tant diverses empreintes et 15
ymaiges, se peult cognoistre le cours et la duree des seigneuries et des citez, que les naturiens appellent periode, et que elles ont leurs maladies et leur mort comme les hommes en leur endroit. Ainsi cellui qui puet tout depart et retranche les puissances et de sa pardurable eternité mue 20
les choses qui soubz le temps decourent. Et lui, qui est infiny en hault pover, met commencement, moyen, et fin en toutes ses oeuvres soubz le mouvement des cieulx, comme le potier qui a tour de sa roe fait d'une mesme masse divers pots de differentes façons et grandeurs, et les grans decasse 25
et derrompt, se bien ne lui plaisent, pour en faire des petiz, et de la matiere des mendres refait il les plus grans.

Et se memoire vous puet aucune chose ramentevoir et les anciens livres de noz peres apprendre a cognoistre noz faiz par les leurs, toutes anciennes escriptures sont pleines de 30
mutacions, subversions et changemens des royaumes et des principautez, car comme les enfants naissent et croissent en hommes parfaiz et puis declinent a viellesce et a mort,

ainsi ont seigneuries leur commencement, leur accroissement et leur declin. Ou est Ninive, la grant cité qui duroit trois journées de chemin ? Qu'est devenue Babillone, qui fut edificée de matiere artificieuse pour plus durer aux hommes, et maintenant est habitée de serpens ? Que dira l'en de Troye la renommée et la tresriche, et de Ylion, le chastel sans per dont les portes furent d'ivoire et les columpnes d'argent, et maintenant a paine reste le pié des fondemens que les haulx buissons forcloent de la veue des hommes ? Thebes, qui fut fondée de Cadmus, fils d'Agenor, et la plus peuplée de dessus la terre en son temps, en quelle part pourroit l'en trouver tant de reliques de son nom que gens se puissent monstrer nez de sa semence ? Lacedemone, par qui les lois vindrent a diverses nacions desquelles encores nous usons, ne pout oncques tant estroictement garder les lois de Ligurgus le droicturier, qui furent faictes pour sa perpetuation, que sa vertu ne soit estaincte et aneantie. Athenes, fontaine de sapience et source des haultes doctrines de philosophie, n'est elle pas en subvertion et les ruisseaux de son escolle tariz et assechiez ? Cartage la batailleresse, qui avoit dompté les elephans a batailler et qui jadis fut tant redoutable aux Rommains, ou a elle tourné sa grant gloire sinon en la cendre du feu dont elle fut arse et embrasée ?

Mais parlons de Romme, qui fut derreniere en souveraine magesté et excellente en vertu, et notons bien la parolle de Lucan qui dit que d'elle mesmes, par sa pesanteur, elle decheut, car les trop pesants fais font les griefves choistes. Par ceste maniere, chascune en son tour et en son ordre, si changent, |rabbaissent ou subvertissent, les eureuses fortunes et le bruit des royaumes, ainsi comme la monarchie du monde et la dignité du souverain empire fut jadiz translatee des Assiriens aux Persans et des Persans aux Grecs,

des Grecs aux Rommains, des Rommains es mains des François et des Germains. Et combien que ces choses soient assez evidentes a cognoistre, si y errent les pluseurs. Car, en racontant les faiz qu'ilz cognoissent a l'oeil, ilz demeurent en descognoissance de la cause. Et pour ce que les jugemens de Dieu, sans qui riens ne se fait, sont une abisme parfonde ou nul entendement humain ne sceit prendre fons et que noz sens sont trop foibles, noz ans trop cours et noz affections trop fraelles a les comprendre, nous imputons a Fortune, qui est chose faincte et vaine et ne se peut revenger, la juste vengeance que Dieu prend de noz faultes, laquelle, ainsi que dit Vallere, vient bien a tart, mais la longue attente est recompensee par aggravement de peine.

Comme doncques, en l'an mil III^e XXII, je veisse le roy anglois, ancien adversaire de ceste seigneurie, soy glorifier en nostre ignominieux reproche, enrichir de noz despoilles et despriser noz faiz et noz couraiges et des nostres, qu'il a vers soy atraiz, fortifier les vولentez a son aliance, et avecques ce noz vices croistre avecques le temps et a noz aveuglees affections adjouster tousjours quelque chose a nostre confusion, j'ay conclud en ma pensee que la main de Dieu est sur nous et que sa fureur a mis en oeuvre ce flaiel de persecution, et ay curieusement encerchié par les discours des Saintes Escriptions les faultes et les punicions de noz peres et des primerains et en grant craincte debatue en ma pensee se ceste douloureuse affliction en est en verge de pere pour nostre chastiment ou en rigueur de juge pour nostre exterminacion. Et entre autres escriptions, comme je leusse le tiers chapitre de Ysaïe, le cueur m'est troublé de freeur et les yeulx obscurciz de larmes, quant je voy sur nous les coups feruz qui sont signes de mort et donnent ensaignes de la divine indignacion, se nous n'y querons briefves medicines. Et qui plus avant en veult entendre lise

le chapitre qui est parole de Dieu, ou la langue ne la plume de homme mortel ne peut actaindre. Et je, meu de compassion, pour ramener a memoire l'estat de nostre infelicité et a chascun ramentevoir ce qui lui en touche, ay composé ce petit traictié que je appelle *Quadrilogue*, pour ce que en quatre personnages est ceste oeuvre comprise, et est dit *invectif* en tant qu'il procede par maniere d'envaïssement de paroles et par forme de reprendre. Si ne vueille aucun lire l'une partie sans l'autre, afin que l'en ne cuide que tout le blasme soit mis sur ung estat. Mais s'aucune chose y a digne de lecture, si vaille pour attrait a donner aucune espace de temps a visiter et lire le sourplus.

Incipit Quadrilogium invectivum et comicum ad morum Gallicorum correctionem.

L'Acieur commence :

Environ l'aube du jour, lors que la premiere clarté du soleil et nature contente du repos de la nuit nous rappellent aux mondains labours, n'a gaires me trouvoy soudainement esveillié et, ainsi que a l'entendement | après repos se presente ce que l'en a plus a cuer, me vint en ymaginacion la douloureuse fortune et le piteux estat de la haulte seigneurie et glorieuse maison de France, qui entre destruction et ressource chancelle douloureusement soubz la main de Dieu, ainsi que la divine puissance l'a souffert. Et comme je recueillisse en ma souvenance la puissance et diligence des ennemis, la desloialté de plusieurs subgiez et la perte des princes et chevallerie, dont Dieu, par maleureuse bataille, a laissié ce royaume desgarny, qui me fait durement ressongnier l'issue de ceste infortune, je contrepensoye et pensoye a l'encontre la grandeur et distance des parties de ce

dit royaume dont les ennemis ne suffiroient garder le quart, le merueilleux nombre des nobles et gens deffensables qui trouver s'i pourroient, les haultes richesses qui encores y abondent en pluseurs lieux, les subtilz engins, prudence et industrie de gens de divers estaz qui y ont naissance, estat et vie. Après lesquelz partis ainsi debatuz a part moy, sembloit que faulte de donner et recevoir ordre, discipline et regle a mettre en oeuvre le povoir que Dieu nous a laissié, est cause de la longue duree de nostre persecucion. Si est a doubter que la verge de punicion divine soit sur nous pour noz pechiez, et que l'oscurté de noz vies et corrupues meurs aveugle en nous le jugement de raison et noz parcialx desirs refroident l'affection publique, ainsi demourons nous en la descongnissance de nostre fortune advenir et a noz ennemis, par pusillanimité et failly couraige, donnons sur nous victoire plus que leur proesce ne leur en acquiert.

Tandis que en ce debat entre espoir et desesperance mon entendement traveilloit, ung legier sompme me reprint comme, après la pesanteur du premier repos, il advient souvent vers le matin. Or me fut advis en sommeillant que je veisse en ung país en fresche une dame dont le hault port et seigneury maintien signifioit sa tresexcellente extraction, mais tant fut dolente et esplouree que bien sembloit dame decheue de plus hault honneur que pour lors son estat ne demonstroit. Et bien apparissoit a son semblant que forment feust espoventee et doubteuse de plus grant maleurté et douleur advenir. Et en signe de ce, ses blons cheveulx, qui a fin or estrivoient de couleur, veissez espanduz et degetiez sans aournement au travers de ses espaules et une couronne d'or fin sur son chief portoit, qui par divers hurs si fort estoit esbranlee que ja penchoit de coste, enclinee moult durement. De sa vesture ne me puis je pas passer ne taire,

et mesmement du mantel ou paille qui son corps couvroit, dont le merueilleux artifice fait a ramentevoir. De trois paires d'ouvrages sembloit avoir esté tissu et assemblé. Premièrement, en chief, d'ancienne brodeure enrichi de moult precieuses pierres y estoient figurees les nobles fleurs de lis tout en travers semees de banieres, gonphanons et ensaignes des anciens roys et princes françois, en memoire de leurs rennomees victoires et de leurs loables entreprises. Ou my lieu se monstroient entaillees lectres, caratheres et figures de diverses sciences qui esclarcissoyent les entendemens et adreçoient les oeuvres des homes. A la partie d'embas, qui vers terre pendoit, assez pouvoit on veoir pourtraitures et entremeslees bestes, pluseurs | plantes, fruiz et semences tendans de leurs branches en hault et naissans de la bordeure d'embas comme de terre plantureuse et fertile. Qu'en diroy je plus ? De si precieux et riche ouvrage estoit basty cellui mantel et de si longue main avoit on mis paine a y ouvrer et faire l'assemblee des parties dont il estoit composé que, dessoubz le ciel, ne fut veu le pareil, se Fortune, envieuse de longue prosperité, l'eust souffert en sa beauté demourer ; mais tant lui despleut l'excellence et duree de si parfaicte oeuvre qu'elle tourna son pervers et senestre costé et ouvry voyes dont cellui mantel, assemblé par la souveraine industrie des predecesseurs, estoit desja par violentes mains froisseez et derompuz et aucunes pieces violement arrachees, si que la partie de dessus se monstroit obscurcie et pou de fleurs de liz y apparissoient qui ne fussent debrisees ou salies. Ne demande nul se la partie moyenne estoit neantmoins demouree entiere ne conjointe, et les lectres formees et assises en leur ordre, car si separees, decharpies et desordonnees furent que pou s'en pouvoit assembler qui portast proufitable sentence. Mais se nous venons a parler de la basse partie, ceste chose seule en peut on dire, que tant la

veoit on usee, en gast et en destruction, par rudement frapper, tirer et detraîner, que en plusieurs lieux l'emprainte de la terre apparoit descouverte et les arbres et semences comme desracinees, gectees et pendans au travers par paleteaux, si que on n'y peust cognoistre ordonnance ne esperer fruit. En somme tant estoit cellui habit changié par empirement de couleur et de beauté que ceulx qui tel le bastirent a paine y cognoistroient leur ouvraige. Du mantel me deporteray a tant de present pour ce que trop longuement ne vueil sur description demourer, ne ce n'est la fin de ce present quadrilogue. 10

Toutes voies pour appliquer a mon intencion principale, vueil soubz briefté declairer les gestes et contenances de ceste dame. Ung riche palais ancien avoit de coste soy, somptueusement edifié de murailles eslevees et de haultes tours, compassé, comprins et environné de diverses et differentes habitacions par engins de souverains ouvriers, enrichy d'entailleures, peintures, armoeries et autres menueries a l'ueil plaisans, mais, par negligence des maistres des oeuvres et en default de bonne reparacion, les eaues et les vens y avoient tel dommaige porté que de pluseurs lez estoit prest de fondre et verser tout jus, et n'y apparoit refection sinon aucuns appuys de foibles et petites estaies que pour passer temps et a la haste, non pas a durer, on avoit ça et la assises ou et quant la ruyne sembloit greigneur et le peril plus prochain. Lors que ceste dame regarda cellui seigneurieux edifice et maison royal pres que de cheoir, elle, qui leans avoit esté nourrie en abondance de biens et d'onneurs, descouvry de dessoubz son mantel l'un de ses bras, couvert et paré de fleurs de lis et de daulphins en quartiers, et estajoit le costé qui plus penchoit et par pesanteur s'enclinoit et tiroit grant partie du sourplus a tendre en ruyne, et contretenoit de cellui bras le plus principal pan de mur et qui portoit le branle 15 20 25 30

du seurplus, et neantmoins se desmentoit et decrevoit en pluseurs lieux et des principaulx piliers s'enclinoient aux fais des aucuns. Or fut moult fort grevée de si long travail. Si se retourna le visage couvert de lar|mes a l'entour de soy, [vº] comme desireuse de secours et contrainte par besoing. Et a 5 celle heure apperceut trois de ses enfans, l'un estant droit en armes appuyé sur sa hasche, effrayé et songeux, l'autre en vestement long sur ung siege de costé, escoutant et taisant, le tiers, en vil habit, reversé sur la terre, plaintif et langoureux. Comme doncques elle les eust choisiz a l'ueil, 10 indignee en son hault couraige, vers eulx les prist a reprendre de leur oiseuse lacheté par parolles entrerompues souvent de douloureux soupirs qui de cuer adollé lui mouvoient, leur disant en ceste maniere :

FRANCE.

15

O hommes forvoiez du chemin de bonne cognoissance, feminins de couraiges et de meurs, loingtains de vertuz, forlignez de la constance de voz peres, qui pour delicieusement vivre choisissez a mourir sans honneur, quelle musardie 20 ou chetiveté de cuer vous tient les mains ployées et les vouleitez amaties que vous bastez en regardant devant voz yeulx vostre commune desertion et musez comme attendans de quelle part versera le faiz de cestui vostre naturel heberge et retrait, lequel vous pourroit tous acrayenter et enclorre 25 vostre ruyne soubz la sienne? Et toutesvoies ne mettez les mains en oeuvre a ce que je soye secourue par vostre travail. Qui est cellui qui pourroit assez blasmer ou reprendre voz piteuses et delicatives condicions ou vous estes nourriz et y voulez envieillir, ne quelles assez aspres paroles pourray je 30 prendre pour vous reprocher vostre ingratitude envers moy?

Ce vous puis je mettre au devant que, après le lien de foy catholique, Nature vous a devant toute autre chose obligiez au commun salut du pays de vostre nativité et a la defense de celle seigneurie soubz laquelle Dieu vous a fait naistre et avoir vie. Encore dy je que peu doit priser sa naissance et mains desirer la continuation de sa vie qui passe ses jours, ainsi que fait homme nez pour soy seulement, sans fructifier a la commune utilité, et comme celui qui estaint sa memoire avecques sa vie. Helas ! tant est es anciens couraiges prouchaine et si inseparablement enracinee l'amour naturelle du païz que le corps tent a y retourner de toutes pars comme en son propre lieu, le cuer y est donné come a celle habitacion qui plus lui est agreable, la vie et la sancté y croissent et amendent, l'omme y quiert sa sceurté, sa paix, son refuge, le repos de sa vieillesce et sa derreniere sepulture.

Et puis que tele est la loy que Nature y a establee, il fault dire que nul labour ne vous doit estre grief, que nulle adventure ne vous doit estre estrange a soustenir pour cellui pays et seigneurie sauver, qui depuis vostre nativité jusques a vostre mort est quant de soy ouvert envers vous a toute soustenance, et qui vous repaist et nourrit entre les vivans, et entre les mors vous reçoit en sepulture. Si est force de dire que ceulx sont desnaturez, qui au commun besoing et pour le salut de leur païz et seigneurie n'efforcent leur pouvoir, et mieulx veulent soy laisser perdre avecques la chose publique que pour icelle soy exposer a peril. Donc pouroit il sembler que la loy de Nature, | qui toutes choses soubz le ciel oblige par lien indissoluble, seroit plus parfaitement es bestes mures que en vous autres, et que vous seriez trouvez plus desnaturez que elles, qui n'ont pas entendement de raison, quant les oyseaulx au bec et aux ungles defendent leurs nits et les ours et les lyons gardent

leurs cavernes a la force de leurs gris et de leurs dens.

Retournons au fait des homes et jugons nous mesmes par autruy, et nous souviengne que, comme tesmoignent les anciennes histoires, les Troyens pour leur pays defendre soustindrent le siege des Grecs par dis ans devant leur cité. Et le peuple appellé Scite, en la guerre qu'il eut avecques le roy Daire de Perse, se mist tousjours en fuyte jusques ad ce qu'il vint au lieu ou estoient les sepultures de leurs peres et predecesseurs, et illec se combatirent jusques a la mort, comme ceulx qui pitié naturelle de leurs parens et paiz contraignoit a resistance et a garder le lieu de la naissance et sepulture de leurs lignees. Dure chose est a moy que ainsi me convient plaindre, mais plus dure et de mains de reconfort que vous, qui me devez soustenir, defendre et relever, estes adversaires de ma prosperité, et en lieu de guerdon querez ma destruction et l'avancement de voz singuliers desirs. Mes anciens ennemis et adversaires me guerroient au dehors par feu et par glaive, et vous par dedans me guerroiez par voz couvoitises et mauvaises ambitions. Les naturelz ennemis quierent moy oster liberté pour tenir en leur miserable subjection, et vous me asservicez a l'usage de voz desordonnances et lachetez, en cuidant demourer delivres des dangiers de ma fortune. Ilz me portent dommaige comme partie contraire pour leur entreprinse d'armes et de chevalerie. Et vous, soubz ombre d'amis et le nom d'amis et deffenseurs, parachevez ma perte et desertion par faulte de gouvernement convenable. Moulrudes et rigoureuses vous pourront sembler cestes mes parolles, mais, a les comparoir a voz oeuvres et a ma necessité, elles sont de mendre austerité et aspresse que le cas qui s'i offre ne le requiert. Tournez voz yeulx et convertissez vostre jugement sur vous mesmes, denuez voz pensees de toutes affections qui vous meuvent a part, et vous cognoistrez que les pluseurs de vous laissent la seigneurie dont vous estes subgiez sans defense

exposee a toute fortune, comme la nef degetee par tempeste
 de mer qui va la voile baissee ou le vent et les vagues la
 dechacent. Vous grevez et guerroyez voz ennemis de souhaiz.
 Vous desirez leur desconfiture par prieres et parolles, et ilz
 pourchacent la vostre par entreprinse de fait. Vous conseillez
 de les dechacer, et ilz besoignent en vous dechaçant; leur
 travail et songneux desir de conquerir esbahit voz couraiges
 et vostre negligence de defendre enhardist leurs volentez;
 les lermes des femmes et les soubhais des hommes ne leur
 acquierent pas l'aide de Dieu ne l'accomplissement de leurs
 vouldoirs, mais aux travaillans saiges et curieux adviennent
 de don des cieulx et de leur pourchaz les prosperitez et les
 ressourses. Pensez que rien ne suffist vouloir le salut et
 liberte publique et desirer la confusion de son ennemi,
 il fault mectre la main a l'oeuvre, et de l'oeuvre vient la
 louenge et le guerdon. Mais ou sont doncques ceulx qui en
 ces condicions chevalereuses quierent leur renommee et leur
 perfection, quant ilz ne se apparoissent et mettent avant en
 besoigne et que entre les autres en peut on si pou choisir
 pour telz, donc ceulx qui bien font sont dignes de plus grant
 los? Ou est la prudence des clers et conseillers, qui par leurs
 sens ont mains royaumes preservez et relevez souvent en
 perilleuses aventures? Qu'est devenue la constance et loyauté
 du peuple françois, qui si longtemps a eu renom de perse-
 verer loial, ferme et entier, vers son naturel seigneur sans
 querir nouvelles mutacions? Je me doubte que tous trois
 soient rabaissez et avillez de la dignité et devoir de leurs estaz.
 Pluseurs de la chevalerie et des nobles crient aux armes,
 mais ilz courent a l'argent; le clergé et les conseillers
 parlent a deux visaiges et vivent avecques les vivans; le
 peuple veult estre en sceurté gardé et tenu franc, et si est
 impatient de souffrir subgection de seigneurie.

O tresredoutable et perilleuse acoustumance de voluptez

et d'aises, o envieillie et enracinee norreture de pompes et de delices, tant avez bestourné et ramolly les courages françois que ceste subversion, dont Fortune nous fait ciseau de si prez, nous avez couvee et mise sus, et toutes voies sont et demeurent par vous les cuers si envelopez que le peril de la seigneurie et d'eulx mesmes et la doubte de leur prouchaine desercion ne les peut retraire de leurs delicatives acoustumances. Tele est la condicion naturelle des voluptez delicieuses qu'elles sont impatientes de tout labeur, contraires a vertueux courage et ouvrage, marrastre de diligence et nourrice de pusillanimité ; elles vous perdent et si ne les voulez perdre, elles vous font et laissent perir et si ne les voulez laisser, elles ont esté et sont le rabaissement de vostre force et la confusion de vostre pover et en querant vostre ressource et relievement vous les entretenez et accueillez. Moult est forte chose de delaisser longue acoustumance, mais qui au besoing se veult aux honnourables fais usager et endurcir il ne treuve pas après nul si plaisant travail comme celluy dont l'onneur et la renommee naissent aux vertueux. Scipion l'Affrican, quant premier demena son ost en Auffrique, commanda que toutes choses, qui en ses legions seroient trouvees provocans a volupté, en fussent tantost degeteez. Hannibal, après ce que Cappue fut reduitte en sa subjection et qu'il ot esté haultement receu et delicativement traictié, trouva les cuers de ses chevaliers changez et matiz de leur premiere vertu. Et pour exemple de hault prince adjouster, le pareil cas en avint a Alixandre après la conquete de la grant Babilone et Sardanapalus en perdy sa seigneurie et vie. Puis doncques que les grans conquereurs en la grant gloire de leur victoire ont esté avillez et amendriz par acueil de voluptez, quelle sceurté peuent avoir ceulx qui soubz les dangiers de tresperversse fortune s'endurcissent a delicieuse vie et corruption de leurs meurs? Et telz y a qui jour et nuit sont par

les bois et par les champs a chacer les bestes et au gibier des oiseaulx, et les aultres rompent chevaulz au pourchaz des offices, des estaz, des chevances et de leurs autres plaisirs, qui pour honneur acquerir et leur naturel devoir acquiter ne laisseroient le repos d'une nuit ne ne souffreroient le dangier, 5
estroit ou messaisé hebergement.

Querez, querez, François, les exquisés saveurs des viandes, les longs repoz empruntez de la nuit sur le jour, les oultraiges des robes et des joyaulx sans garder difference des estaz ne des degrez a ceulx a qui ilz appartient, les blandices et 10
delices feminins ! Endormez vous comme pourceaux en l'ordure et vilté des horribles pechiez qui vous ont mis si prés de la fin de voz bons jours ! Estoupez voz oreilles a toutes bonnes amonitions, mais ce sera par tele condicion que tant plus y demourrez et plus approuchera le doulou- 15
reux jour de vostre exterminacion, et en pourrez tant user et si longuement vous y aouiller que trop en avoir prins vous en fera souffreteux a tousjours. Semiramis de Babilone laissa bien a moictié ses cheveux a peigner, quant en les peignant on lui denonça la rebellion de sa cité, et demoura l'atour de 20
son chief demy a point et demy desordonné jusques a ce qu'elle eust par pover d'armes sa cité mise en subjection. Les dames de Romme, après la tresmiserable bataille de Cannes, changerent la richesse de leurs abis et la cointise de leurs estaz. Le pays de Languedoc, en la prise du roy 25
Jehan, se mua en vesteures et gouvernement de hommes et de femmes en laissant toute remonstrance de leesce et festivité. Quelles gens estes vous, ne quelles durtez avez vous en voz couraiges, qui ainsi vous laissez perdre a vostre escient, sans vouloir delaisser ce qui vous meyne a perdicion et vous 30
tire a perdicion les bras au col ?

Apprenez a cognoistre vostre infelicité par les fortunes eureuses de voz ennemis, et vous souviengne que les glaces

d'yver, ne la diminucion du vivre, la pestillence des maladies contagieuses ne le long travail des armes vestir et porter nuit et jour, ne leur cassent leurs fortes entreprises, ne ilz n'en laissent sieges a mectre, ne champs a tenir, et tous voz faiz se delaissent pour chacune legiere ochoison ou particuliere volenté. Toutes bonnes nouvelles vous semblent victoire et toutes mauvaises vous esbahissent comme desconfite bataille, car voz couraiges volages et vicieux ne sont a nulle chose affermez ; voz engins travaillent a acquerre finances et voz vanitez a les degaster ; vostre entendement se occupe a les querir et assembler, mais vostre sens est perdu quant a les emploier.

Pleust a Dieu que bien feust escript en voz souvenirs combien proufite a l'exaussement de seigneurie savoir saagement departir le guerdon des bons et la punicion des mauvais, sans suivre le bruit ou l'affection ; car la corection des mauvais hoste le hardement de mal et la recongnissance des bons est le redoublement de leurs biensfaiz, et, qui plus fort est, j'ose bien dire que celle seule vertu de recongnistre les bons qui peu volentiers empessent et les mauvais qui se ingerent rebouter est celle qui souverainement conferme et maintient les princes en leurs seigneuries et majestez. Si n'estoit pas sans cause que, pour louenge et memoire, les Rommains faisoient ymages de divers metaulx, ars et curres triumphans a ceulx qui vertueusement se portoient pour accroistre la seigneurie rommaine et augmenter le bien public de leur cité. Taisons nous a tant de choses, combien que trop ne les pourroye reprouver ne blamer, si venons a vous remonstrer en brief que la justice de querelle, posé que ja autre ochoison n'y trouvissez, vous doit rebouter le hardement es courages. Sachons premierelement qui sont ceulx contre qui vous avez a guerroyer. Et se bien en enquerez, c'est la lignee de Forgestus et de Han-

gestus, les Saxons, qui comme souldoyers vindrent au secours du roy de la Grant Bretagne oppressé de dures guerres. Et depuis occuperent et prindrent le pays pour eulx, quant ilz le sentirent despourveu par guerre de sa bonne chevalerie, et par traïson, soubz faintise de paix, occirent le sourplus de la noblesce du païz. C'est la lignee qui debouta et occist son souverain seigneur, roy d'Angleterre, pour usurper tyranniquement sa seigneurie. Ce sont ceulx qui voz peres et voz predecesseurs ont souvent guerroyez, ars et degastez voz champs et voz villes et qui de tele ligne sont issuz que naturellement convoitent anyentir du tout vostre generacion. Ce sont ceulx qui se sont adjoins et aliez a voz desloiaulx et rebelles de ce royaume, dont a la desraison de leur querelle ilz ont adjousté desloiauté, en soustenant les oeuvres desloialles de leurs aliez et compaignons. D'autre part je vueil monstrier les raisons qui doivent voz couraiges enflammer et vous donner sceurté et confiance. Voz ennemis anciens et naturelz vous assaillent a leur entreprise et viennent chalengier vostre terre et vostre pays sur vous, ilz sont assaillans et vous estes defendeurs, ilz veulent asservir vostre liberté et vous avez a vous deffendre de leur servage, ilz quierent vostre mort et perdicion et nature vous oblige a defendre vostre sceurté et vostre vie, ilz se efforcent d'oster et ravir par force la vie et la substance de voz femmes et enfans que nature vous contraint a doucement nourrir et tendrement amer, ilz veulent debouter vostre prince droiturier et seigneur naturel que voz vies et voz corps sont tenuz defendre et tendent occuper le siege royal pour vous defouler soubz leur tyrannie. Enviz entreprendriez les conquestes de voz predecesseurs qui sommistrent grant partie de Grece en leur subjection laquelle de leur nom s'appelle encores Gallogrecie et conquisrent Romme jusques au Capitole, etc..., quant la terre sur quoy vous habitez et qui vous soustient et

donne pasture vous ne povez pas secourir ne defendre et
 vous laissez estre comme exilliez sur vostre mesmes pays que
 delaisser ne voulez ne garder vous ne savez. Quelle chose est
 ce doncques qui peut si refroidir et tant rabaisser voz cou-
 raiges ? Les ennemis ne sont de fer immortalz ou indiviables 5
 ne que vous, ilz n'ont glaives ne armeures que vous n'avez
 les pareilles, ne ne sont en si grant nombre que ne soiez
 autant ou plus ; leur eur ne sera pas Fortune leur estre tous-
 jours propice, qui de sa nature est envers tous muable. [196
 Si fault par force dire que, s'ilz ont riens d'avance qui les 10 *
 eslieve sur vous, c'est hardement de courages, et, se vous
 avez riens qui soubz eulx vous deprime, c'est la multitude
 de voz pechiez qui convertit vostre cuer en fuye et laissez
 estaindre la lumiere de vostre gloire et destruire vostre
 seigneurie devant voz yeulx, sans remede y querir ne mettre, 15
 si non que la grace de Dieu y euvre de soy, a laquelle deser-
 vir vous metez petite peine, et ne povez en ce point longue-
 ment temporiser sans veoir decheoir le nom françois a vostre
 pardurable vitupere et malediction.

L'acteur.

Ces parolles moult aigrement et de cuer couroucié disoit
 au dessus escrips celle dame tresadoulee et de ses beaulx
 yeux, dont les ruisseaulx de larmes couroient, regardoit si
 effroiemment leur desroyé maintien que bien sembloit soy
 sentir d'eulx injuriee ou mescogneue. Et après ce que chascun 25
 se fu longuement tenu de parler, celui qui gisoit reversé
 sur la terre, plaintif et langoureux et tant actaint de mal que
 nulle vertu ne lui estoit demouree, si non la voix et le cry,
 prinst a parler et respondre ce qui s'ensuit :

LE PEUPLE.

Haa, mere, jadiz habondant et plantureuse de prosperité

Quadrilogue invectif.

et ores angoisseuse et triste du declin de ta lignee, je reçoÿ bien en gré ta correction et cognois que tes plaintes ne sont point desraisonnables ne sans cause, maiz trop m'est amere desplaisance que j'aye de ce meschief la perte et le reproche ensemble et que m'en doiez en riens tenir suspect quant d'autruy coulpe je porte la tresaspre penitance. Je suis comme l'asne qui soustient fardel importable et si suis aguilloné et batu pour faire et souffrir ce que je ne puis. Je suis le bersault contre qui chascun tire sajettes de tribulacion. Haa, chetif douloureux, dont vient ceste usance qui a si bestourné l'ordre de justice que chascun a sur moy tant de droit comme sa force lui en donne. Le labour de mes mains nourrist les lasches et les oyseux et ilz me persecutent de fain et de glaive. Je soustien leur vie a la sueur et travail de mon corps et ils guerroient la moye par leurs outraiges dont je suis en mendicité. Ilz vivent de moy et je meur pour eulx. Ilz me deussent garder des ennemis, helas, helas, et ilz me gardent bien de menger mon pain en sceurté. Comment auroit homme en ce party pacience parfaite, quant a ma persecution ne peut on riens adjoûter que la mort. Je meur et transiz par default et necessité des biens que j'ay gaignez ; Labour a perdu son esperance, Marchandise ne treuve chemin qui la puisse sauvement adrecier. Tout est proye ce que le glaive ou l'espee ne defend, ne je n'ay autre esperance en ma vie sinon par desespoir laisser mon estat pour faire comme ceulx qui ma despoille enrichit, qui mieulx ayment la proye que l'onneur de la guerre.

Que appelle je guerre ? Ce n'est pas guerre qui en ce royaume se mayne, c'est une privee roberie, ung larrecin habandonné, force publique soubz ombre d'armes et violente rapine que faulte de justice et de bonne ordonnance fait estre loïsibles. Les armes sont criees et les estendars levez | contre les ennemis, mais les exploiz sont contre

moÿ a la destruction de ma povre substance et de ma miserable vie. Les ennemis sont combatuz de parolle et je le suys de fait. Regarde, mere, regarde, et advise bien ma treslangoureuse affliction et tu cognoistras que tous refuges me defaillent, les champs n'ont plus de franchise 5 pour administrer sceure demeure, et jen'ay de quoy les cultiver ne fournir pour y recueillir le fruit de nourreture. Tout est en autres mains acquis ce que force de murs et de fossez n'environne et encores en meilleures gardes a il souvent de grans pertes que chascun voit. Or convendra il les champs 10 demourer desers, inhabitez et habandonnez aux bestes sauvages, et ceulx qui par travail de loial marchandise ont les aucuns en leur necessitez secouruz demourer despourvez et esgarez et perdre par courroux la vie après les biens ; le soc est tourné en glaive mortel et mes mains, qui ont porté le 15 faiz dont les autres recueillent les aises en habondance, sont souvent estraintes jusques au sang espandre pour ce que je n'ay baillié ce que j'ay et ce que je n'ay mie. Si fault que le corps decline en default des biens et que en languour soubz seigneurie dissipee et chargee de famille mendie. Je 20 vif en mourant, voiant la mort de ma povre femme et de mes petis enfans et desirant la mienne, que tant me tarde que je la regrete chascun jour, comme celui qui courroux, fain et defiance de confort, mainent douloureusement a son derrenier jour. Du sourplus ne fault faire enqueste ne 25 demande, les oeuvres sont publiques et le tesmoing en est intollerable famine, qui encourt et courra sus a ung chascun si amerement que tart sera de regretter la passee habondance et vouloir par raison departir le demourant des choses consumees par oultraiges, et s'en ensuivra que Nature, qui 30 chascun ensaigne a conserver sa vie par la recreation de mengier, laschera la bride et la licence de la ravir par force ou il sera, dont les commencemens sont ja moult merveilleux et

les conclusions seront tant redoutables que la chose sera plus espoventable a veoir qu'elle n'est merueilleuse a ymaginer.

Ennuyeuse chose est a raconter et plus griefve a soutenir ma piteuse desolation, car je suys en exil en ma maison, 5
 prisonnier de mes amis, assailli de mes defendeurs et guerroyé aux souldees dont le paiement est fait de mon propre chatel. Et pour faire une abhominable somme de mes males mescheances infinies, je ne voy autre demourant ou exploit 10
 des longues guerres de ce royaume, si non terres en fresche et pays inhabité, multitude de veufves et d'orphelins chetifz, mendians et desolez, et mutacion de biens, qui des mains de ceulx qui les ont gaignez sont transportéz aux plus fors et ravissans. Et telement est la chose menee et changee de sa 15
 nature que entre l'impetuosité des armes se taisent les lois, et Justice a laissié son siege tribunal ouquel se siet et preside Voulenté. Si a fait icelle ung tel edit que ce que Fortune 20
 veult elle peut, ce qu'elle peut elle accomplit, ce qu'elle accomplit elle appreuve, ce qu'elle appreuve est essaucié, loé et non pugny. Par droicte comparaison la nostre police 25
 françoise semble maintenant l'ostel d'ung mauvais mesnager | qui dissippe sa presente substance avant qu'il pour- [197]
 voye a celle a venir, menjut sa vigne en verjus et vuide ses garniers hors de saison a sa comble mesure si que le pain 30
 lui fault au plus grant besoing. Le fourmy se fournit et espargne en l'esté contre la durté de la froidure et saison de l'yver et prevoit sa necessité devant ce qu'elle le sourpreigne. Haa, hommes françois, vous faictes le contraire et gastez 35
 avant la main ce dont vous deussiez aider es autres grans affaires, et mettez le fais de vostre guerre a la charge du peuple, qui soubz vous deust demourer entier comme une espargne 40
 pour secourir aux extremitez et pour avoir recours en perverse fortune.

Se je veisse que par chevalereuses hardiesses de la guerre, dont vous faictes le bruit, les ennemis sentissent la perte et le dommage, le mien en seroit plus aisié à soustenir, mais tousjours mal souffrir, quant il ne redonde a aucun bien, fait le couraige cheoir en desespoir et perdre pacience entiere-
ment. Et quant pacience fault, qui soustient les courages
contre la durté de fortune et qui tient les autres vertuz alieez
et conjointes, ne doubtez que elles se separent et departent.
Si avient souvent que, pacience faillie, toute obeissance,
subjection et constance, defaillent et tourne l'ordre de vertu
en desordonnee confusion. Assez le peut on noter et prendre
exemple du roy Roboan, qui, pour les oppressions de son
peuple qu'il ne vould amendrir ne cesser en delaisant le con-
seil des saiges anciens et ensuivant la sote oppinion des
jounes et non saichans, perdy de sa seigneurie dix lignies et
demie.

Le peuple si est membre notable d'un royaume, sans lequel les nobles ne le clergé ne peuvent suffire a faire corps de police ne a soustenir leurs estas ne leur vie, et ne me puis trop donner de merveille qu'il doye si estre habandonné a toute infelicité et persecuté par les autres membres subgiez a son mesmes chief, ne je ne voy meilleur similitude a ce propos sinon que nostre police françoise est comme l'omme furieux qui de ses dens mort et dessire ses autres membres. Trop bien pourveurent a telz inconveniens les anciens Romains quant, pour garder les parties de leur communauté chascune en sa dignité et en son ordre, ilz establirent les tribuns du pueuple qui avoient office pour icellui soustenir et defendre sa franchise contre le Senat et la puissance des nobles hommes. Ainsi n'est pas, car sans aide ne secours je suis delaisié es mains des ravisseurs comme la proye des autres qui me contraignent a crier a Dieu venjance contre eulx de l'importable et dure affliction qu'ilz me donnent. Car,

comme souvent repetent les anciens escrips, pour la misere
 des povres et gemissemens des souffreteux la divine justice
 donne sentence de tresaignre punicion. Or s'en gard qui en
 coulpe s'en sent, car il n'est pas a penser que tant de cou-
 raiges tormentez et de voix trespiteables, que comme par
 desespoir adrecent leurs criz et leurs plains aux cieulx, ne
 esmeuvent a pitié la clemence du tresmisericors et tout
 puissant createur et que sa justice ne les sequeure a la confu-
 sion de ceulx dont procedent teles iniquitez. Et je, qui suys
 en attente de ma mort et desesperé de ma vie, ne scey plus
 autre part recourir. Ainsi descharge mon cuer envers
 toy, mere tresredoutable, exempt de la coulpe de griefz
 maulz dont je porte la paine, et me rapporte a ton bon
 jugement de savoir a qui en est le blasme. Je doy bien estre
 tenu pour excusé et delaissié pour si chetif que je suis, sans
 adjouster a ma misere blasme ou reproche, car douleur et
 mesaise me chacent a la mort si durement que je seiche sur
 le pié sans attente de mieulx, ne je ne scay plus sinon mau-
 dire qui ce me fait, plaignant ma grant douleur dont Dieu par
 sa pitié me vueille gectier et mettre briefment hors de ceste
 langoureuse vie, puis que desormais n'y puis demourer fors
 en orphanté.

L'acteur.

Atant se teut, car par mesaise de corps et disete de men-
 gier avoit la parolle et les esperiz afoibliz et come aggravanté
 de douleur pouvoit a paine parler. Si prist les parollés celui
 qui en armes estoit, et commença lors a respondre tout hault
 et de cuer courroucié ce qui après cy est escript :

LE CHEVALIER.

Maintenant voit on clerement la petite constance de ton
 muable couraige, peuple seduit et legier a decevoir, quant

tu ne sceis souffrir l'aise de paix et si ne peux soustenir la durté de la guerre, car, lors que tu es riche et plantureux de biens, tu ne peuz vivre sans blapheme et sans murmure, et si tost que la foule des guerres que tu pourchasses vient sur toy, tu es enclin a toute sedicion et ne le peux soustenir sans for- 5
voyer de vraye obeissance. Tu te plains de moy et cries a Dieu vengeance des maulx que tu mesmes t'as pourchacé, mais tu ne te juges pas de ta mesmes coulpe, aiçois faiz la clamour et le bruit des presentes pertes et afflictions sans ramentevoir tes faultes passees qui en sont la cause. Sou- 10
viengne toy en combien grant ingratitude et volenté injurieuse follement affectee tu as souffert et passé la grant douceur de paix, la sceurté de justice et habondance de biens, qui depuis trante ans jusques a l'entree des guerres a duré en ce royaume : n'estoies tu pas raemply lors de ri- 15
chesses, environné de delices avecques toute franchise d'en user a ton plaisir ? Recognois au moins que tu, ta femme et tes enfans, mengiez vostre pain en sceurté chascun jour, chascun sur son lieu et soubz la seigneurie, comblé de tous biens, sans perte et sans dangier ; de ce temps la peus tu 20
avoir remembrance, car Dieu sceit le bruit, la rumeur et l'esclandre obprobrieux, que tu donnoyes a ceulx qui en plantureuse union et tranquillité te gouvernoient. Icellui temps detestoies et tenoies a mauvais, en tresgrant ingrati- 25
tude a Dieu et vers ton prince. Or le te fault a present regreter et loer ce que tu blasmoyes si aigrement.

O combien dangereuse chose est a couraige d'omme qui descognoist sa condicion, vivre en multitude de biens mondains, mais plus forte chose est d'endurer grant aise a ceulx qui ne scevent penser que Fortune les peut de legier trans- 30
muer en douloureux mesaise. A ce propos narrent les histoires rommaines que la longue paix descongneue, la plénitude des biens qui enorgueillist les couraiges des ingras et

la delicieuse oysiveté qui donne occasion de soy subtilier a mal, furent cause des batailles intestines, guerres et discors d'entre les Rommains es temps de Catilina, de Silla et de Marius, dont la seigneurie rommaine, plus par eulx-mesmes que par estranges ennemis, est decheue du tout et sans ressource, qui fut tele et si haulte comme les ruines le demontrent. Ainsi le fol peuple, qui ne desire que mutation, quiert souvent et convoite ce qui plus lui est contraire. Si te dy que tes rumeurs et particulieres affections, tes mençon-gieres paroles et ta legiere creance, ont mis sur toy ceste tresamere division. Par toy et par les partiz que tu as choisiz folement et soustenuz de obstinee volenté est ceste guerre sourse et aggravee, et n'as oncques cessé jusques a ce que ta parfaicte paix a esté troublee et muee en trescruelle division. Or en as tu assez et plus que porter n'en peus. Tu l'as provoquee et appelee a toy, si fault que tu en seuffres les aguillons et les pointures, car qui pourchasse guerre la doit querir par tele condicion qu'il se submete aux males aventures qui de guerre naissent. Guerre, de sa propre naissance, vient par defaulte de justice, car, se tous estions justes, force d'armes ne nous auroit besoing. Se tu veulx doncques en guerre querir tout ordre, mesure et raison, tu travailles en vain, car, se le plus juste qui oncques nasquit faisoit guerre, ce ne peut estre sans aucunement autruy grever, car tous ceulz de mauvais vouloir, qui en temps de paix ne l'osent mettre en oeuvre, prennent hardement de soy mettre sus soubz umbre de guerre.

Par dessus tout ce, puis que tant me charges, te diray je plus. Pensez tu evader la main de Dieu dont tu requiers vengeance sur nous autres, quant ta vaine indignacion, ta folle cuidance et ton erreur, sont les ochoisons et les racines des maulx que nous faisons. Ayez en memoire les punitions qui, pour les murmures et impaciencies du peuple

d'Israël contre leurs chiefz, vindrent sur eulx es temps de Moyse et d'Aaron, dont les aucuns furent vifs transgloutiz en terre, les autres devourez de serpens et embrasez du feu qui du ciel descendy.

Confesse maintenant ce que tu ne peux denyer et bat ta coulpe de tes mauvais pechiez et ramentoy a toy mesmes que tu crias « Noël » de grant feste et joieuse leesce du douloureux fait pour lequel tu dis maintenant « Helas » cent fois le jour, et requier Dieu qu'il te pardonne ton aveuglement et ta folie, non pas qu'il pugnisse les autres, qui pour icelle erreur seuffrent avecques toy et dont tant de preudommes ont esté tant horriblement es champs enfouyz et es villes mors par aucuns des tiens a pluseurs et diverses fois et sans misericorde, tant que l'esclande en est es autres royaumes a la perpetuelle honte et diffame du peuple françois, qui es temps passez estoit renommé de toute benignité. Toutes ces choses sont cogneues et notoires et m'en rapporte a Dieu qui les voit, et neantmoins je les passe, car ameres sont a ramentevoir, fors tant que je ne me pourroye tenir de dire que la legiere foy muable et petite loiaulté des subgez a ceste seigneurie est mouvement et occhoison de la venue de noz ennemis sur nous, qui autrement n'en eussent prins le hardement. Et puis que parler en fault si avant et que tu me donnes reprouche de lascheté, je te ose dire que ton enfermeté et petite constance est grant cause que mieulx ne se fait, car en plusieurs lieux, non pas en tous, qui ne se donroit aussi grant garde de toy que des ennemis, ta folie et petite foy feroit de haulx dommaiges que tu mesmes et autres acheteroies puis après. De rechief, pour ce que tu te plains si trestristement qu'il semble que nul ait douleur ou mesaise fors que toy mesmes et ne comptes a rien les autres fortunes qui souvent aviennent a ung chascun, et combien que chascun son dueil plaigne, ne penses tu pas que les

nobles hommes en leur estat aient a souffrir autant que tu as ? Quans en est il de haulx hommes et de nobles dames exillez de leurs pais et mal receuz entre toy et les autres, despourueus de tous biens, souffreteux de confort et aggravez de douleur pour leur loiauté acquiter et garder. 5
 Quantes malles nuiz et disete de boire et de menger endurent souvent ceulx qui le mestier de la guerre frequentent, chargez de fer au vent et a la pluye, sans autre couverture que du ciel et y perdent souvent leurs chevaulx et leur chatel, mettent leur vie en aventure de mort et de fait y meurent. Et dont les pluseurs pour se mectre en point de bien servir ont leurs terres vendues et engagees et par après cheent en povreté. Et ung grant bourgeois, qui compte ses deniers par default d'autre besoigne, ou ung riche chanoyne, qui exploicte le plus du temps a menger et a dormir, crierà sur nous pourquoy nous ne combatons et que nous ne chaçons les ennemis comme l'en chaçeroit les coulons d'une cheneviere ou d'une pesiere, et ainsi que s'il estoit aussi legier a faire comme a le deviser sur le coute, coste le vin. Mais toutesvoies ceulx qui ainsi jugent de la guerre en leur foyer n'en laisseroient ung jour de leur aise, ne n'en debourseroient ung denier, sinon a regret et en le plaignant comme chose perdue, quant il fault que puissance de prince y mette la main, et, se nous avions besoing, nous recueuldroyent a paine aussi peu que les ennemis. 25

De ceulx viennent les clameurs et les plaintes qui sont plus fourniz et plus aises que nous ne sommes, mais l'affliction est sur le peuple de labour et avons les paines et le travail. Je ne parle pas de tous, car assez en est de preudommes constans, mais les meurs que je dy sont plus souvent trouvez 30
 en ceulx qui plus mectent avant de plaintes et de murmures, et tant y a, dont je me tays, qu'il ne chault a plusieurs qui tiengne la seigneurie, mais qu'ilz soient prouchains des

proufiz et loing des pertes, et plus choisiroient desavouer leur naturel seigneur pour garder et accroitre leurs richesses que souffrir perte pour demourer en loiauté. Voulsist Dieu que chascun eust toujours eu le bien publique et l'onneur de la seigneurie devant les yeulx et que les couraiges y eussent esté fermes et arreztez comme ilz doivent. Helas, nous ne feussons pas chez en cest inconvenient ou, se Fortune eust esté si puissant sur les loiaulx et entiers couraiges qu'elle nous eust ung pou rebouté de prosperité, au moins nous feussons nous plustost ressours par l'union et fermeté de noz volentez. Autrement est, car, aussi comme l'une maladie atrait l'autre, ainsi viennent les afflictions des hommes d'une mutacion. En plus grant l'exemple en est cler, car nous avons quis division | en nous mesmes pour trouver mutacion de gouvernement entre nous, et d'entre nous l'avons de rechief mis dehors de nous et de hors nous contre nous. Il appert quant pour soustenir une oultrageuse et desloiale folie nous avons tant allé d'un a autre que nostre souverain seigneur est baillié a gouverner es mains de son mortel ennemi. O constance, treslouable vertu et digne de memoire perpetuelle, par qui les seigneuries sont faictes longuement durables et les hommes, quoy qu'ilz seuffrent, eschappent a honneur des dangiers de perverse fortune, bien as trouvé peu de couraiges françois qui ta doctrine aient en ces merueilleux dangiers de guerre ensuye, et bien heureux sont ceulx qui, en si griefve tempeste et troublee confusion, se sont maintenez sans reprouche. Toutesvoies, quoy qu'il soit advenu ou temps passé, nous devons assez avoir aprins pour noz couraiges rafermer a ce qu'est avenir et aidier a redrecier par meilleur advis ce que nous mesmes avons bes-tourné par folle creance, et n'y doit nul epargnier peril de corps, travail de pensee, ne despense de chevance.

Assez trouvons es histoires rommaines de malles aventures

survenues aux Rommains et que Fortune avoit mis jusques au bas, mais de tant se ressourdoient ilz plus vertueusement comme le besoing les rendoit plus contrains a ce, et, s'ilz avoient perdu des chevaliers, ilz en establissoient de nouveaux et mettoient sus des gens de tous estas, mesmes des serfs, et les apprenoient et faisoient exercer aux armes, et par la cure et ordonnance qu'ilz y mettoient s'en aidoient en leurs batailles et devenoient vaillans et hardiz, car en toutes choses usaige rent les homes seurs et hardiz et arrestez en leurs oeuvres, D'autre part, se le tresor de Romme estoit desgarny de pecune, chacun bailloit liberalment le sien et mesmement les dames leurs precieux joyaulx pour secourir a la necessité publique et reacheter le temps de prosperité commune de leur propre chatel, ne riens ne leur estoit plus chier que ce qu'ilz exposoient pour la seigneurie et bien publique de leur cité. Encor, afin de monstrier par exemple, que au besoing commun des Rommains nulle chose particuliere, tant feust precieuse, n'estoit espargnee ne recelee, racompte Vegece que, comme aux engins de guerre, dont les Rommains defendoient le Capitole de Romme, feust defailli le cordage, les dames de Romme firent couper leurs blons cheveux et bailler pour faire cordes et secourir a la publique necessité, et consentirent leur plus chier et naturel adournement estre converti en rude mistere et traitié par les dures mains d'ouvriers mecaniques ce que depuis l'eure de leur naissance avoient espargné sur leurs chiefs et de leurs mains soigneusement cultivé.

Maintenant, las, dolent, m'est advis que je voy le contraire ; orendroit dit le pere a son filz et le voisin a son prouchain : « Beaux amis, le temps est merveilleux et ne savons comment l'estat des choses presentes tournera, si fault mucier, | garder et enfouir en terre ou faire transporter en autres païz noz avoires et noz chevances. » Qu'est ce autre

chose a dire si non que, en soy cuidant sauver a part, for-
 clorre l'aide de ses biens au besoing commun et priver eulx
 mesmes et la chose publique de l'usage des biens qui
 d'elle sont issuz, mais tant ont ilz deceuz que maintes fois
 perdent leur chatel pour eschiver de proufiter au bien com- 5
 mun; et croy que le trop parler en charge ou accusation d'au-
 truy ne soit ja chose trop louable. Je puis sceurement dire
 que oncques honneur, vertu et salut universel de la com-
 munit  de la seigneurie ne fut mains empraint es couraiges
 qu'il est de present. Tournez voz yeulx a l'environ a co- 10
 gnoistre les condicions et les meurs des hommes de tous
 estas et vous verrez que les pluseurs songent a part soy une
 singuliere forme de querir leur salut. Haa, Dieu tout puis-
 sant, se tous ceulx qui a ce se soubtillent joignissent en- 15
 semble leurs entendemens a chercher la ressource de leur
 seigneurie, ilz gaignassent a la prosperit  comme le salut
 de leurs estas et de leurs vies, quant par leurs parciaulx
 desirs ilz le perdent avecques la seigneurie qu'ilz delaissent
 en perdicion.

Or se plaint le peuple de nous, or crient et murmurent 20
 les communes gens contre la seigneurie pour l'argent qui
 sur eulx est aucunesfois lev  pour la defense du pays. Ilz
 veulent estre gardez et defenduz et si se font les pluseurs for-
 cier de contribuer a la garde, ainsi que s'ilz vouldissent avoir
 les biens a leur part sans riens souffrir et nous laisser les 25
 perilz et les paines sans riens avoir. Nous ne povons pas
 vivre du vent, ne noz revenues ne nous suffiront a sous-
 tenir les fraiz de la guerre, et se le prince ne recueult de son
 peuple dont il nous puisse paier, et en servant a la com-
 munit  nous vivons des biens que nous trouvons, a Dieu 30
 m'en rapporte d'avoir noz consciences excusees.

Et puis que l'adversit  est commune a tout le royaume, il
 est force que chascun en sueffre ce que Dieu lui en envoie.

Et Dieu sceit se nous en sommes quittes et exemps, car se l'on se plaint de nous ou nous allons, ceulx qui viennent et passent sur noz terres ne nous portent pas mains de grief que nous faisons aux autres ; ainsi, se tout estoit pesé a juste balance, les travaux et les perilz que nous souffrons, les fraiz, despenses et dommaiges que nous soustenons, et de l'autre costé les maulx que nous faisons, nous n'aurions mendre part de la douleur du peuple qui crie sur nous. Peut estre que, soubz ombre de nous, mains grans oultraiges se font, car en guerre, ou la force est et regne et le fer seigneurit, ne peut droit dominer ; mais, a bien enquerir, il sera trouvé que gens de peuple et de bas estat, qui se mettent sus soubz le nom d'armes, sont coupables de ces horribles excez, et naist d'entre ceulx du peuple le mal qui sur le peuple redonde, par quoy toute la charge n'en doit pas estre sur les nobles hommes, qui mieulx amassent vivre sur le leur, en leurs maisons, comme seigneurs, que estre hebergez a relgret et comme hostes en autruy dangier.

Se le peuple doncques se plaint et il est foulé et bleié, je appelle Dieu en tesmoing que nous n'en sommes pas sains et que assez en avons nostre part. Et puis qu'il fault comparoir mal a mal, cest avantaige ont les populaires que leur bourse est come la cisterne qui a recueilli et recueult les eaues et les agoutz de toutes les richesses de ce royaume, qui es coffres des nobles et du clergié sont amendriz par la longueur de la guerre, car la fieblesce des monnoies leur a diminué le paiement des devoirs et des rentes qu'ilz nous doivent, et l'outrageuse chierté qu'ilz ont mise es vivres et ouvraiges leur a creu l'avoir que par chascun jour ilz recueillent et amassent. Or ont vers eulx nostre chatel, et maintenant ilz crient contre nous et nous blasment que nous ne combatons a toutes heures, comme ceulx qui peu doubtent mectre en aventure, sans raison et ordre, la noblesce et le royaume, et qui

feroient assez grant marchié du sang des nobles hommes dont, s'ilz estoient perduz, le royaume ploureroit la mort puis après. Dieu me gard que je defende ou debate qu'il ne soit bon de grever et guerroyer ses ennemis et les combatre en lieu et en temps que on puisse trouver son avantage, et moult y a de vaillans chevaliers et d'escuiers en cestui royaume qui ne demanderoient pas plus grant eur que soy trouver pour faire leur devoir, mais en armes a il aussi bien sens pour attendre son bon et delay pour faire son preu en son avantaige comme il y a en marchandises ou en autres mendres affaires. Et doit estre réputé a plus grant honneur et louenge au chief de bataille savoir saigement retraire et sauver son ost et le tenir entier quant il est besoing que par trop aventureuse hardiesce exposer a perte et laisser atrempance et mesure pour cuider acquerir le nom de vaillance. Il ne m'est besoing, pour ma raison confermer, de querir anciennes histoires du temps passé, mais nous vaille pour leçon ce que nous avons veu n'a gueres et de noz jours, et recordons a noz cueurs le fait de la maleureuse bataille d'Agincourt, dont nous avons chier comparé et encore plaignons la douloureux infortune et emportons sur nous toute celle malle mescheance, de laquelle ne pourrons saillir sinon par diligemment travaillier et saigement souffrir et chastier nostre hastiveté perilleuse par la sceurté de bonne atrempance.

Moult a grant difference, ou doit avoir, en conseil et en oeuvre entre le prince eureux de prosperité, qui veult icelle garder et defendre, et cellui qui de perverse fortune se veult ressourdre et oster la victoire de la main du vainqueur. Telle oeuvre avons nous a mener, en quoy plus chiet d'aguet et de sens que d'ouvraige de chaude colle. En pareil cas le monstra bien le saige Rommain Fabius Maximus au temps de sa dictature, après les innumerables pertes que firent les

Romains par la folle entreprinse de Varro le consul a la bataille de Cannes, a l'encontre de Hannibal lors eslevé en orgueil par la haultesce de ses victoires, en laquelle bataille furent tant de nobles hommes perduz que pour magnifier sa victoire Hannibal envoya a Cartage troys muys des anneaulx d'or qui orent esté prins en leurs dois. Mais Fabius, depuis ce, tint son ost ensemble et costoit ses ennemis et les dommagoit peu a peu de gens et de vivres. Et combien qu'il fust provoqué a bataille par Hannibal et que le peuple murmuroit contre luy qu'il ne combattoit, neantmoins oncques ne vult souffrir que la chevalerie romaine, deprimee par les victoires des adversaires, feust a ung coup et comme la derreniere foiz exposee es perilz de Fortune, qui moult estoit favorable au vainqueur, et tant y contrastat que le peuple, en derogant au tiltre de son honneur, esleva en dictature et comme son compaignon Minicius, le maistre des gens de cheval, et cellui qui soubz lui et son subgiet estoit fut son egal et son compaignon. Or cuida Minicius, pour assouvir le vouloir du peuple, soy combatre contre Hannibal, mais il fut honteusement vaincu et eust perdu ses legions, se Fabius ne l'eust secouru et rebouté ses ennemis. Ainsi fut contraint de rendre graces de son secours a cellui dont il avoit esclandé l'onneur et tenir pour vertu la constance de Fabius qui paravant avoit appelee lacheté, par laquelle le dictateur Fabius mena Hannibal si durement que, a peu et sans dommaige de la chevalerie de Romme, que a tresgans et dures pertes après toutes ses victoires il fu dechacié d'Itallie en Auffrique et fut vaincu et mort miserablement.

Plaise a Dieu que ainsi nous en puisse avenir, et si fera il s'en nous ne tient, car quelque mal que nous souffrons pour nostre pechié et la division d'entre nous, François, qui accroist la force de l'adversaire, on voit clerement que ses

pertes ont esté et sont grandes et ses dangiers merueilleux, et, se nous savons mectre paine a le saïgement grever et avoir pacience de souffrir, trop plus legiere chose est a nous, si fortunez que nous sommes, de le dechacier que a lui, si exaucié comme il cuide, de nous conquerir. 5

Pren doncques en gré, mere, ce que le peuple me contraint de respondre et juge de nostre debat a ton bon plaisir, car de ma part je m'en cuide assez estre deschargié.

L'acteur.

A paine eust mis cestui fin a ses parolles que celui qui 10
premier avoit parlé print a repliquer, par impacience de
ouïr reprouchier ses fautes, et dist :

LE PEUPLE.

Or voy je bien que, ainsi que violence se donne droit par la force ou elle n'a riens, en semblable maniere veult outrecuidance confondre verité par haultaines parolles et soy des- 15
charger de ses oeuvres vituperables sur ceulx qui mais n'en pevent. Dieu ! tant est affection humaine vaine chose et muable, quant celle desloiale voye a mise Fortune en ses variables oeuvres, que, des ce qu'il meschiet aux chetiz, on 20
leur met sus que c'est par leurs dessertes, comme celui qui son chien veult tuer et pour couleur de son fait lui met sus la rage. Tu | diz que je suis cause de ceste tresmaudite 201
guerre et que je l'ay pourchacee et bastie par impatience de la haulte prosperité de paix. Tu diz que par ma folle erreur 25
et les partiz que j'ay desloiaument soustenuz est ceste confusion et maleurté sourvenue. Si te respons que la folie des mendres hommes est fondee sur l'outraige des plus grans et que les pechiez et desordonnances descendent desgreigneurs aux plus petiz. Car, selon ce que les princes et les haulx 30

hommes se maintiennent en estat et en vie, le peuple
 y prent sa rigle et son exemple soit de bien ou de mal, de
 paix ou d'esclandre. Pour ce te dy que de la grant planté de
 biens et des richesses du temps paisible les puissans et les
 nobles hommes ont usé en gast et dissolution de vie et en
 ingratitude et descongnoissance de Dieu, qui a suscité contre
 eulx le murmure du peuple. Si est vostre desmesuree vie et
 vostre desordonné gouvernement cause de nostre impacience
 et commencement de noz maulx, car, lors que les biens et
 les richesses multiplioient par le royaume et que les finances
 y habondoient comme source d'eau vive, voz pompes des-
 mesurees, voz oisivetez aouillees de toutes delices et la des-
 congnoissance de vous mesmes vous avoit ja et a bestourné
 le sens, si que ambicion d'estaz, convoitise d'avoir et envie
 de gouverner, vous commençoient a mener a la confusion ou
 vous estes. Et par ces trois estoit et est consumée la pecune
 roial et les tresors de la seigneurie evacuez en temps d'abon-
 dance, ne la multiplication de l'avoir lors sourvenant de tou-
 tes pars ou la consideracion de la necessité avenir ne pevent
 mouvoir voz courages a cognoistre qu'il soit expedient en
 reserver au prince pour son besoing ne a pourveoir que tout
 ne soit avant despendu que receu. Et comme la soif aux
 ydropiques en bevant leur croist et augmente, ainsi qui plus
 en avoit plus en convoitoit avoir. Si estoit la voix du peuple
 comme les mouetes qui par leur cry denoncent les floz de la
 mer, car noz parolles, que tu appelles murmure, signifioient
 des lors le meschief qui pour ces causes estoit a advenir. Or
 est ainsi que d'oultraige et de desordonnance vient mur-
 mure, de murmure rumeur et de rumeur division et de divi-
 sion desolation et esclandre. Et qui est cause de telz com-
 mencemens ne doit pas estre descoulpez, desquelles
 doncques, se tu me blames que en si dure adversité je ne
 puis pacience garder et en tes haultes prosperitez tu n'as peu

retenir atrempance ne moderacion, ton inconstance doit estre dicte mendre que la mienne et ton excusation mains recevable de tant comme ton sens et ton autorité est greigneure.

Venons a parler de la folle erreur et des partiz que tu m'acuses d'avoir soustenuz, et s'il estoit aussi grant besoing du dire comme il est honneste du taire de tel vice ou obprobre comme il y peut avoir, aucuns des tiens ne s'en sauroient laver ne que moy. Et puis que l'oeuvre de fait va devant les affectiones et les parolles legieres du menu peuple, je me rapporte a toy de conclurre qui est de ce le plus chargé. Tant | puis je dire que j'ay creu ce que par lectres, par renommee et par predications et enhortemens de presumptueux clerics, on m'a mis es oreilles. S'ilz ont erré, a eulx en doit on demander le retour et sur eulx en soit la vengeance, quant soubz umbre de nous esclarcir verité ilz nous ont mis en ces obscures tenebres.

D'une autre chose suis je par toy contraint de respondre, quant tu me notes de souppeçon, de faulte d'aide et de reffuz ou doubte de recueil de toy et des tiens, et que tu affermes que ceulz du peuple, qui soubz ton umbre se sont mis sus, font les deliz dont tu acquiers les mauvais loz. A peu de parolles, je ose affermer que tes faiz, que chascun congnoist, me donnent plus cause de defiance vers toy que au prince ne donnent de confiance, et, se monstrer le fault, je produiroye exemples en lieu de raisons et nommeroye les lieux et les villes ou plusieurs des tiens ont habité tant come les vivres et les rappines des biens qu'ilz n'avoient pas acquiz les ont peu soustenir, mais ilz ont failly aux places quant la proye leur a failly, et prins des amis ce qu'ilz n'eussent ozé sur les ennemis chalengier pour laisser les lieux aux ennemis qu'ilz s'estoient chargez de garder aux amis. Assez me vueil de ceste chose taire a poy de parler, mais a ce que tu diz que aucuns des miens font les maulx soubz umbre de toy, telz

qu'ilz sont tu les as faiz et de ce qu'ilz font tu dois porter le faiz. Tu leur es ombre a faire leurs iniquitez et ilz te font ombre a multiplier tes vices et croistre ta compaignie de larrons pour avoir plus de souldees et acquerir greigneur renommee, dont tu destruis le peuple et ton honneur, et si te rendent tes pechiez et l'orreur des cruaultez de ta compaignie indigne d'avoir la grace de bien faire, deffiez et descouragez d'avoir victoire sur tes ennemis, et en la fin te mectront a confusion, se par meilleur adviz n'y donnes aucun prochain remede.

L'acteur.

Ung peu musa cellui qui en armes estoit et puis reprist en ceste maniere a parler :

LE CHEVALIER.

A tes diz cognois je bien le vouloir de ton courage et que, quant tu pues et oses, tes faiz et tes parolles sont en rigueur, mais quant crainte te oste le hardement, encore demeure ton langaige aigre et poignant pour tousjours courre sus par detraction a meilleur de toy. Tu fais tes plaintes de la vanité des pompes et dissolution des estas de nous et semble que trop fort te dueilles de la consommation des finances dont la despence est sur la bourse des nobles et les tresors en sont en tes coffres. Toutes voies ne te desplaise si je te dy que tu en faiz sur tous le plus a blasmer. Or te demande je doncques qui est le plus dommageable vice, ou a nous de abuser des estas outre ce que mesure donne quant ilz nous appartiennent, ou a toy de les prendre telz qu'ilz ne t'appartiennent pas ? Et pour conclurre sur ce point du temps dont tu parles et de cestui, j'appelle les vivans a tesmoing | que tu t'es selon toy desroyé en tes estaz trop plus que nous, et tu en vois

encores les ensaignes, quant ung varlet cousturier et la femme d'un homme de bas estat osent porter l'abit d'ung vaillant chevalier et d'une noble dame et dont ilz souloient estre en court de prince tresbien parez. Ceste tresscandaleuse faulte est venue de plus hault que de toy ne de moy, quant ceulx qui ont eu a departir les guerredons des biensfaiz et des honneurs les ont donnez aux robes et aux apparences de dehors, dont chascun a prins tele instruction que fort est de congnoistre l'estat des hommes a leurs habiz ne de choisir ung noble home d'avec ung ouvrier mecanique.

Encores parles tu de gast et de consumption des finances dont a moy guaires n'affiert d'en respondre, car mien n'en a esté le proufit ne sur moy n'en doit tourner le reproche. Tant sceit chascun que la cité qui a esté sur toutes les autres a esté tachee de murmure et de desobeissance a englouty toute celle pecune dont tu parles cy devant, et que le peuple d'icelle a entonné et recueilly la gresse du labour et conquestz des autres pars du royaume et les derrenieres espargnes des nobles hommes, comme le gouffre et l'abisme ou tout est descendu, puis en a rendu ce guerredon que l'ampostume de son orgueil, enflee de trop avoir, est crevee de toutes pars et a respandu partout le venin et la poison de cruelle et horrible sedicion et les oeuvres de inhumaine tyrannie. Veez cy l'achoisson de la murmure et les mouvemens de ton impacience. Veez cy les dissolucions que tu nous reproches et mes au devant pour palier tes couvertes machinations de bouche, que tu as assez descouvertes de fait. Tu as fait cri contre l'eslargissement des despenses et les legieretez et esbaudissemens des jounes nobles homes, mais tu n'as pas gecté ton obprobrieuse voix contre les desloiales effusions de sang humain qui ont froisié le lien de justice et ouvert le chemin de abhominacion. Tu as accusees les jounesses et les envoisees joieusetez, mais tu as excusé et soustenu les traïsons et les conspirations

detestables dont tu es en ce ruineux party. De ton erreur ne des parties que tu as soustenuz ne te peus tu gueres excuser, quant ton obstinacion y a mis en aucun temps celle loy avant la main que qui te disoit le contraire de ta faveur estoit ains sa parolle jugié digne de mort et sa sentence donnee avant le cas ; et, se publiques exhortacions te ont de ce meü, je m'en rapporte aux publieurs du dire et a toy du croire, si en demeure le tort a qui il devra, mais de la mauvaise affection vient l'aveuglee et legiere creance et se peut aidier a decevoir par parolles d'autruy qui dedans soy mesmes est desja corumpu par mauvaise pensee.

Ainsi tu ne te pues par raison plaindre et ne te veulx de bienfait louer, ne tu ne sceis mettre frain en tes desirs, sinon vouloir tousjours le contraire de ce que tu dois. Les maulx, ce qu'il en y a, sont mis en compte, mais les biensfaiz sont en pou d'eure oubliez, sans avoir remembrance de maintes belles aventures et honnourables esploiz que pluseurs nobles hommes ont faiz es jours passez en ceste guerre. Ilz ne pevent pas tout a ung coup desconfire, car ainsi que le mal que nous avons et la guerre que nous soustenons ne fut pas mise avant a une seule heure, aussi ne sera la ressource trouvee a une foiz, mais il faut saillir de ce meschief en souffrant les douloureux desconforts de doubtes meslez d'esperance. Et, se tu veulx responce a tes chargans parolles qui touchent des places habandonnees sans gueire de defense, je te dy, pour plus avant entrer, que aussi en trouveras tu qui moult puissamment ont esté defendues sans point de secours, et est force que en guerre si entremeslee et dangereuse ait des biensfaiz et des faultes ; mais je n'ay veu les biensfaiz guerredonner, ne les faultes punir, si ne scay, se honte y a, qui plus en doit rougir ou ceulx qui faillent a leurs gardes defendre ou ceulx qui leur faillent de bon secours. Et sur tous en est plus la vergoigne a ceulx qui les

defaillans et les bienfaiteurs mectent tout en ung raeng, que se n'est ce que vertu en donne aux bons le contentement de leur cuer, au jugement des hommes y a peu de difference. A qui tu t'en prendras? je ne scay, fors que a faulte de cognoissance, et a ce que les haulx et puissans hommes, entre les grans abundances qu'ilz ont de toutes choses, ont le plus de souffrete et de despit de ouir dire verité et que par leur puissance ilz finent de toutes autres besoignes, de langues veritables sont ilz tousjours diseteux. Toutes voies a verité celle propriété singuliere que, quant plus est foulee, tant plus se ressourt. et sont les commencements poignans a soustenir et durs, mais son yssue est agreable et fructueuse; mais la descongoissance des haultes seigneuries n'en pevent souffrir l'entree et ne daigne congnoistre le fruit de l'issue. Son contraire tient autre chemin, car son entree leur est attraiant et plaisant, mais sa conclusion est triste et plaine d'amere repentance qui a tart leur vient.

L'acteur.

Longue fut et trop ataigneuse que il n'affiert la contention de ces deux, qui estrivoient ensemble par parolles mordans treshaineusement, et sans nul mot dire les escoutoit le tiers qui de coste se seoit. ne encores n'avoit ouvert sa bouche jusques a ce qu'il vit les parolles trop multiplier et approucher aux faiz et qu'il se senti point et aguillonné de la charge que chascun boutoit de soy pour verser sur lui couvertement, et fut l'entree de son parler tele :

LE CLERGIE.

Assez et plus que noz sens ne pevent redrecier ou noz paciencies souffrir avons sur nous de discors et debas et sommes persecutez des divisions dedens et dehors, sans ceste

nouvelle tençon esmouvoir, et si voulons ceulx ressembler qui voient le feu embrasé et esprins par leurs lieux et habitacions et sont en question pour debatre entre eulx qui le feu y a mis et a qui le devoir de l'estaindre appartient. Et tantdiz se brulle la maison par leurs difficultez et negligences, que que chascun y deust comme au feu courir et eviter la destruction de son hostel en pourchassant le salut de cellui a son voisin. Si ne voy pas que noz contentions ou noz parolles semees en appert ou en secret des ungs contre les autres nous puissent gecter de ce dangereux pas, ains fault tirer au collier et prendre aux dens le frain vertueusement, et, se le cheval par batre et flageler et le beuf par force d'aguillonner durement tirent hors leurs voitures des effondrez et des mauvais passaiges, ainsi croy je que le flaël de divine justice, qui nous fier par l'adversité presente, nous doye esmouvoir a prendre couraige pour nous horsgecter de ceste infortune. Entreprene Cellui qui en a le povoir l'adversité que nous souffrons et plus en gré que nous ne la recevons ou congnoissons, car, quoy qu'elle suffise pour punir noz maulx selon sa pitié, je doubte que assez grande ne soit elle pas selon noz faultes et la descongnoissance que nous avons d'elles. Et se nous passons ceste sans avoir congnoissance de Dieu, en plus grande pourrons nous entrer qui mieulx nous apprendra a congnoistre ce que Dieu peut et ce que nous valons. De ce me tais a tant et dy pour retourner aux difficultez que nous querons que, ainsi que de longue maladie dont les membres sont alterez et corumpuz ne peut on recouvrer a garison sans divers assez et mutacions merueilleuses et recidives, aussi ne povons nous gecter de ceste tribulacion tumultueuse et entremeslee sans souffrir mains douteux assaulx et mortelx perilz et la contagieuse infection qui entre nous court ait prins son cours, si que par après les choses retournent a leur nature. Si ne croye nulz que, entre telz

embrasemens de guerre, puissent estre faictes oeuvres sans plaintes et au contentement d'un chascun. Et se tu y quiers ou veulx trouver du tout repos de cuer ou appaisement de conscience, tu sembles celui qui quiert raison entre les forsenez. Et pour non longuement aller autour de ceste matiere et venir au fondement de la possibilité de mettre fin en ces grievves discentions, qui ne correspont pas en fait ne en oeuvre a ce qu'en est es vouleitez et desirs hastiz des homes, considerons que a prince qui maine guerre et a puissance de gens convient avoir trois choses principales : savance, chevance et obeissance. Savance pour cognoistre son fait et celui de son ennemi, chevance pour ses contraires attirer et aidans soutenir, et obeissance pour exploicter promptement en lieu et en temps a l'avancement de son proufit et eschevement de son dommage. Enquerre nous fault doncques se nous les avons ; mais il ne souffist pas entierement les avoir se nous ne savons et voulons saigement nous en aidier.

Quant de la savance chascun sceit que en ce royaume sont gens de hault sens et de clere cognoissance. Si y peut avoir un obstacle jouxte les paroles d'Ysaïe, qui dit que souvent le conseil des saiges | est irrité ou precipité de Dieu par faulte de bien recognoistre de lui. L'autre obstacle si est que, quelque grace de bon entendement ou discretion de bien jugier que Dieu ait mis en testes et comprehencions des jounes hommes, leur capacité ne pourroit les regards particuliers et cauteles ingenieuses qui affierent a si hault œuvre bien conduire ne comprendre.

O guerre d'ennemis et division d'amis, discords de royaumes et batailles civiles et plus que civiles au dedans des cités et des seigneuries, par vous est mis le joug de servitude sur les treshaultes puissances, par vous est donné a cognoistre aux hommes mortelz que sur eulx regne Dieu immortel, qui l'orgueil de leur fier pover peut reprimer et

asservir a mendre de soy et la vanité de leurs grans habon-
 dances chastier et ramener a indigence et necessité. Soit
 doncques regardé quans aguetz d'ennemis, dangiers des
 servans et souldoiers mal contens, indignacions de gens
 escondiz ou reboutez, murmure de subgiez, plaintes de peu- 5
 ple et de commun, rappors divers et souspeçonneux, ligues
 et riotes entre les siens, prince menant guerre est tenu d'es-
 couter, doubter et refraindre, et chascun cognoistra que plus
 a d'eur, sceurté, franchise, suffisance et faculté de vivre a son
 gré, en la loge d'un petit bergier que es haulx palais des 10
 princes que grant autorité de seigneurie a fait estre serfz a
 plusieurs pour icelle avoir, mais plus que serfz quant le
 besoing contraint a la defendre. Or est a juger selon ces
 premisses l'estat et infelicité des princes qui, pour acquerir 15
 seigneurie ou pour demourer seigneurs de celles qui leur
 appartiennent, sont faiz serfs et subgiets a gens de diverses
 affections, de contraires volentez, et a pourveoir et avoir
 l'ueil a choses repugnans et aux cas qui soudainement leur
 surviennent soit en leur avantage, quant bien en veulent 20
 user, ou en leur prejudice, se obvier n'y scevent. Dont se
 peut ensuire clerement que, se le plus saige prince que onc-
 ques Dieu meist sur terre estoit environné de pesans affaires
 et de cuisans poinctures, qui pour relever ceste seigneurie
 opprimée surviennent en chascun jour, dur lui seroit a y 25
 pourveoir au bien de la chose et aux divers appetiz des
 hommes. Le savoir raisonnable croist avecques les ans et la
 longue vie et grans experiences font les certains jugemens,
 si est la savance quise en ceulx qui plus ont veu et plus
 vescu. Neantmoins a eu la seigneurie mestier jusques cy de
 prince saichant et de assistance de gens qui aient savoir. Et 30
 se des œuvres passées en ce temps de guerre se peut faire
 rapport sans vanterie et sans arrogance, on a peu veoir,
 en pou de jours, ung prince en joute aage esloigné par

fureur et sedicion de la maison royal dont il est filz et heritier, guerroyé de ses ennemis, assailli de glaive et de parolles de ses propres subgiez, douteusement obey du sourplus de son peuple, delaissié de ses aides principaulx ou il se devoit fier, des|pourveu de tresor, encloz de forteresses rebellans, et qui bien a tout comparé et remembré les tristours des choses de ce temps jusques a ores, quoy que les faiz de ceste seigneurie ne soient comme chascun bon cuer doit desirer, n'a pas esté sans paine, appensement et diligence de les remectre de si bas point en l'estat ou nous les voions jusques cy, Dieu en est tesmoing. Les plus simples l'ont peu jugier et les plus rudes clerement le cognoistre. Et n'a pas encores trois ans que j'ay veu en pluseurs hommes de tous estas si enferme et petite foy que les pluseurs en leurs couraiges fuioyent l'adhesion de leur seigneur et l'aide de leur seigneurie comme chose perdue et comme malade jugié a mort et abandonné sans remede, qui depuis ont reprins cuer et bonne fiance. La est trouvee la fermeté et esprouvee la vertu ou sont les extremes perilz, quant le sens demeure entre les grans doubtes et la constance ou mylieu des terribles aventures ; lors ne se doit la chose publique delaisser, quant l'infortune d'icelle la rent plus besongneuse de bon secours, car, comme en nous redonde le bien de la prosperité publique, aussi devons nous les infortunes de son adversité aider a soustenir et non lui defaillir de fait ne de couraige en nécessité. Ceste maniere tint le vertueux homme et d'entier courage Mathathias et ses enfans les Machabees en la persecution que fist le roy Anthiocus sur le peuple d'Israël par la desloiauté d'aucuns pervers hommes d'icellui peuple qui vers lui se tournerent ; car, après ce que la cité de Jherusalem ot esté par traïson destruite, prinse, pillée et arse a grant et lamentable occision, et le peuple en servitude et dispertion, Mathathias et ses enfans, qui se estoient retraiz es montai-

gnes, recueillirent les fuitiz et les desolez en petit nombre et fermerent en leurs couraiges choisir la mort ains que veoir l'affliction et le declin du peuple et de leurs freres, et tant vertueusement se gouvernerent si peu de gens, qui es montaignes se tapissoient, que ilz racheterent de leur sang et par leur mort la servitude et desolacion de leur peuple et remissent le royaume de Juda en sa franchise et haulte dignité.

Quel exemple avons nous en ce cas du vaillant magnanime Scipion, qui bien fait a ramentevoir comme, ou temps que la seigneurie romaine estoit si durement foulee par Hannibal, après ses grans victoires, que es couraiges des Romains n'avoit plus comme nulle esperance de salut de leur cité et que la plus grant partie d'eulx descendoit en opinion de monter es nefes et abandonner Romme et aller habiter en autres regions, il, qui le peril commun de lui et des autres cognoissoit, le vouloir aussi du Senat qui se vouloit departir, vainqui les doubttes de son cuer par l'affection publique, si tira son espee emmy le conseil et jura haultement que qui parleroit plus de habandonner la cité sentiroit au trenchant de son espee que doit estre le guerredon de ceulx qui la chose publique delaissent pour leur singulier salut. Et en tele voulenté fut suivy par ceulx qui avoient bon vouloir, et depuis demourerent a Rome et se releverent en leur haulte autorité. De ce se peult ensuivre que savance et constance ont mestier a qui se veult tirer de perverse fortune, et nous, qui en tel estat sommes, en avons eu et avons bien besoing de plus que Dieu ne nous en donne et que nous n'en desservons ; mais, se nous en avons usé aucunement es plus grans besoins et maintenant, après ung pou de amandement de la premiere infelicité, nous y defaillons, les meschiez ou nous sommes trouvez ont esté tresmauvaiz, mais de rencheoir nous sera mortel. Assez fait ceste parolle a noter, mais plus a doubter, pour ce que vexacion et travail doit l'enten-

dement esclarcir et le sentement accroistre, et, ou le rebours est, c'est signifiante de cuers endurcis et de voullenté obstinée, quant après l'adversité ne vient aux hommes cognoissance des ochoisons et des offenses qui les ont a telz meschiez asserviz, ains retournent des qu'ilz se sentent quelque peu deschargiez a leurs premieres acoustumances comme le chien a son vomissement. Et qui ceste voie voudroit suivre pour l'esperance qui est de meilleur prosperité, legierement pourroit retourner en pis que le bruit de la premiere confusion que nous avens a tel douleur passee, ce que ja Dieu ne vueille avenir.

Après nous fault aucunement entendre, pour congnoistre la difficulté du fait que nous menons, se nostre finance se peut estendre selon nostre necessité, et en ce pas ne me vueil je trop avant bouter, car fort est en moy de bien en jugier et a pluseurs qui en parlent de bien le cognoistre et comprendre. Ce puis je savoir que la finance, tele que nostre prince la recueult, n'est pas prinse de revenue, mais vient par industrie et diligence, et la despence qu'il fait pour noz affaires n'est pas une chose limitee, mais est une droicte abisme ou tout se fond et despent, car qui meine guerre ne peut mectre compte ne nombre en la mise, soit sa recepte petite ou grande. Or est le demaine en partie occupé par les ennemis et de l'autre partie degasté par ceulx qui sur les pays vivent, et si sont les aides qui lever se souloient pour le fait de la guerre cessez et du tout pour le relievement du peuple. Et se l'en demande d'autre part quel aide vient au prince de ses subgiez, la responce en est clere, car la verité en est cogneue a chacun, et qui comparage le temps de paix ja passez a celui qui est de present, longue difference trouvera entre les aides faiz au prince en celui temps paisible et celui que on lui fait en ce temps besongneux. Et se plus large estoit la finance, l'aide et la revenue, assez y a

gens et besoingnes ou employer comme souldees de gens d'armes, estat de seigneurs, mises d'engins de guerre, fraiz d'armees de mer, voyages d'ambassadeurs, presens aux estrangiers, dons a ceulx qui servent, biensfaiz aux aidans, corruptions aux nuisans, et plus y a dont je me tais a tant que ceulx qui sont plus tenus de servir se font plus chier acheter, et convient traire par largesse les pluseurs a faire leur devoir ou loiauté ne les povoit mener. D'autres faultes peut assez avoir sur ce point, car justice et liberalité sont deux vertuz qui regardent les guerdons et les largesses et les poisent et mesurent egalemment selon les droiz et les dessertes. Si doubte que en ce pas ne soient bien gardees leurs regles et que erreur soit en la distribucion par trop despendre et se eslargir ou il n'affiert et mal recompenser ou donner a qui dessert. Ainsi le trop qui va d'une part n'a point de contrepoids, si ne peut la balance soy tenir droicte ne la mesure estre gardeee.

A cest argument se efforcent aucuns de donner sölucion en disant que ainsi a il tousjours esté, et ne fut oncques que en court de prince n'eust des services mal congneuz et des biensfaiz mal deserviz ; mais, a l'encontre de ceste evasion, je dy pour replique que tousjours en est il mal prins, si ne doit l'usage avoir lieu dont l'user porte prejudice, mesmement quant le temps et la pointure des cuisans affaires contraignent a refraindre ce que la planté des biens et l'oiseux esloingnement de grans cures avoit fait ouvert et abandoné. Et combien que rigle si estroite ne s'i doye donner que la vertu de liberalité, qui tant bien siet en hault seigneur, n'ait tousjours vers le prince son effect, toutes voies puis je soustenir que celle vertu pour circonstances regarde lieu et temps de donner, et que en temps d'abondance et de oisiveté tele donnacion seroit dicte oeuvre de largesse qui maintenant se devroit appeler prodigalité. Bien

doivent avoir regard a ce que dit est ceulx qui trop pour eulx y pourchacent, et plus en est sur eulx le pechié et la charge que sur le prince que franchise et noblesce de couraige fait doubter des siens escondire, et qui se veult enrichir avecques ung prince necessiteux et accroistre trop grandement sa substance et son estat des biens de cellui qui peu en a pour la sienne sauver monstre par sa privee affection que son couraige est indigne de service publique. 5

Loing de ceste acoustumance se gouvernerent les Peres rommains, quant les plusieurs d'iceulx amendrissent leurs maisons et povoir et la magnificence de leurs estas pour non estre en charge en la chose publique en temps de necessité. D'un autre inconvenient ne me puis je pas taire, c'est que aucuns chiefs et conditeurs de gens prennent l'argent des gaiges de leurs souldoiers sans le leur departir. en les faisant 15 vivre sur le peuple, si encourent la villaine tache de larrecin farcie de desloiaulté, et en soy continuant comme les grans larrons qui emblent a la seigneurie, nourrissent et soustienent une niee d'autres larronneaux pour rober sur le peuple. A tant me deporté de ce propos fors que je adjouste ceste conclusion que loial subgiet ne doit pour le prouffit de la 20 guerre en delaissier l'onneur. Et ceulx qui le bien de vertu et le salut publique, mesmement aux entreprises de guerre, ne veulent plus que le gaing n'y feront ja au paraller oeuvre salvable. Car le prouffit et la proye | mainent les affections [20] legieres et variables des convoiteux a soy mettre en aventure, mais l'onneur et la loiaulté des vertueux mainent le cuer, le sens et l'entendement, a leurs vies exposer pour le salut publique.

Des exemples peut on assez traire de plusieurs histoires en cest endroit et mettre avant plusieurs haulx et saiges hommes qui volontairement ont voulu perdre la vie pour recouvrer a la chose publique sa prosperité. Comme Codrus, le 30

roy des Atheniens, qui ot en responce des dieux que, s'il mouroit en la bataille qu'il menoit, que victoire seroit pour lui, et combien que ceste responce feust venue a la cognoissance de ses ennemis et que defence feust faicte que nul ne se embatist a ferir Codrus, toutesvoies il changea son abit royal en abit de saquement, afin que nul ne l'espargnast, et par sa mort acquist victoirc a son peuple et a sa cité sceurté de ses ennemis. Marcius Curcius ne saillit il pas en la tresparfonde ouverture de la terre qui advint ou marchié de Romme, dont la cité estoit en peril, si ne se povoit combler, selon le dit des aruspices, sinon que la plus digne et noble chose romaine y feust descendue ? Mais le jovencel, sachant que proesce de noble cuer estoit la plus digne chose, saillit a cheval et tout armé dedens icelle abisme inestimable, qui après lui se recloy pour le sauvement de la cité. Decius se voua a mort pour sauver les legions qu'il conduisoit et Sanson le fort, pour les Philistiens ennemis du peuple d'Israël acravanter et confondre, abbati sur soy et sur eulx par sa grant force la maison ou ilz tenoient leurs grans conviz. D'autres histoires pourroit on assez amener, mais il me suffist d'avoir monstré que chevance et avoir ne sont que accessoires et serves a vertu et comme chamberieres qui ministrent ce qu'est necessaire a fragilité humaine et si sont fortes a avoir, dangereuses a garder, a distribuer perilleuses, douloureuses au perdre et necessaires a princes et seigneurs a leurs guerres conduire et achever. Sans elle ne povons ceste oeuvre bien mener et toutesvoies elles nous deffailent de fournir a suffisance et nous leur defaillons de les exploiter a prouffit.

Reste maintenant le tiers point ou nous avons a declairer quelle obeissance doit estre gardee vers le prince guerroyant pour sa chevalerie et pour ses subgiez. Si fais ma promesse jouxte la tresgriefve sentence de Valere, que discipline de

chevalerie estroitement retenue et rigoureusement gardee
 maintiennent les seigneuries acquises et si acquiert celles
 qui sont a l'encontre defendues. Et qu'est discipline de che-
 valerie si non loy ordonnee et gardee en l'exercice des armes
 et des batailles soubz le commandement du chief et pour 5
 l'utilité publique ? Ceste ont gardee si curieusement tous
 ceulx qui oncques acquièrent hault honneur et victoire par
 proesce d'armes que nulle chose ne se faisoit contre droit
 de chevalerie ou contre le commandement | du chief dont [206]
 la punicion ne feust capitale ou mortelle. Bien y apparut au 10
 fait memorable de Manlius Torquatus, lequel, ou temps
 qu'il conduisoit les legions rommaines, fist trenchier la teste
 a son propre filz pour ce qu'il s'estoit combatu aux ennemis
 contre son commandement, jaçoit ce que il eust la victoire
 obtenue ; et en ce cas la victoire que fist le vaillant jouven- 15
 cel comme vainqueur ne peut effacier la desobeissance qu'il
 fist comme transgresseur, pour quoy la rigueur de la disci-
 pline chevalereuse vainqui la pitié naturelle du pere, car
 cellui que Nature admonnest d'estre pere misericors pour le
 devoir de sang acquiter se monstra juge rigoureux pour la 20
 loy d'armes aigrement observer.

Diverses histoires se pourroient produire a ce propos
 d'autres punicions et aspres justices faictes par faulte de
 garder l'obbeissance et l'ordre du treshonorable mestier
 d'armes, et, oultre de ceulx qui pour ces causes ont esté 25
 capitalment punis, trouveroit on plusieurs es rommaines
 escriptures qui pour menues et petites negligences ont esté
 batuz de verges a l'estache et rabaessiez du raeng de cheva-
 lerie jusques a l'estat de servans de pié. Par ceste maniere
 fut puniz Aurelius par le conseil Cocta, car il fut batu de 30
 verges et remis avecques les gens de pié pour ce qu'il avoit
 negligemment laissié ardoir par les ennemis partie de la
 chose publique et de la closture du logeis qu'il devoit garder.

Et Lucius Tucius fut condempné a aller nuz piez sans compaignie parmy l'ost, et les gens de cheval, qui avecques lui estoient, a servir de pierres ceulx qui gettoient des fondes, pour ce qu'il s'estoit rendu villainement aux ennemis sans defence. Jugeons les plus grans et difficilles choses par les 5
doubtes que nous appercevons es maindres, si saurons que nulle communauté ou compaignie ne se peut maintenir sans justice et mesmement entre les larrons, pour continuer ensemble et departir leurs proyes, fault il une maniere de justice garder et l'un vers l'autre, combien que justice ne 10
soit ce pas, pour faulceté de la matiere et de l'entencion, sinon qu'elle est ainsi dicte par similitude. Et s'il est ainsi qu'en une famille faille garder ordre et obeissance vers un chief, comment durera ung ost de gens garniz d'armes et esmeuz de couraiges, ne comment se pourra garder leur 15
sceurté vers les ennemis et leur paix entre eulx et leurs amis, se non que leurs volentez soient en la puissance d'un chief et leurs povoirs limitez a l'obeissance du commandeur qui sur eulx puisse garder justice d'armes et discipline de chevalerie ? 20

Que diray je doncques de nous, ne quelle esperance pourray je prendre en noz entreprises et armes, se discipline de chevalerie et droicturiere justice d'armes n'y sont gardees ? Autre chose ne se peut dire fors que en ce cas nous allons comme la nef sans gouvernail et comme le cheval sans frain. 25
Dieu tout puissant, tu sceis et cognois que qui vouldroit les abuz corriger en ceste partie plus y avroit de coupables que de corrigeurs, | car chascun veult estre maistre du mestier [20]
dont nous avons encores pou de bons apprentiz. Tous pevent a peine suffire a grever les ennemis par guerre, mais chascun 30
veult faire compaignie et chief a part soy, et tant y a de chevetaines et de maistres que a paine treuvent ilz compaignons ne varlés. Nul ne souloit estre dit escuier s'il ne s'estoit

trouvé en fait de souveraine proesce, nul n'estoit appellé aux gaiges d'omme d'armes s'il n'avoit prins honnestement prisonnier de sa main ; maintenant savoir ceindre l'espee et vestir ung hauberjon suffist a faire ung nouveau capitaine. Or avient que sont faictes entreprinses ou sieges assis ou le ban des princes est crié et le jour souvent nommé pour les champs tenir, mais plusieurs y viennent par maniere plus que pour doubte d'y faillir et pour paour de avoir honte et de reprouche plus que pour vouloir de bien faire, et si est en leur chois le tost ou le tart venir, le retour ou la demeure. Et de telz en y a qui tant aiment les aises de leurs maisons plus que l'onneur de noblesse dont ilz les tiennent que, lors qu'ilz sont contrains de partir, volentiers les portassent avecques eulx, comme les limaz qui tousjours trainent la coquille ou ilz se hebergent ; et s'ilz les vouloient garder par la maniere que elles leur furent acquises, ce ne seroit pas en y reposant, car au travail de leurs corps et au peril de leurs vies ont les anciens nobles hommes acquis les honneurs et les drois des noblesces. Nous voions nostre prince qui depuis quatre ans n'a cessé de voiajer sans guaires de repos ne d'arrest, nous voions les estrangiers alliez de nostre royaume qui passent les fortunes de mer pour venir a nostre secours et estre parçonniers de nostre adversité et de nostre paine, et les plusieurs de ceulx qui sont tenuz de defendre actendent et escoutent quel en sera le bruit, et se laisseroient avant chacer et charger du fais de la guerre jusques a estre deboutez de leurs maisons qu'ilz meissent paine de prevenir ne de chacer la guerre loing de soy. Ceste ignorance ou faulte de cuer est cause des durtez et rapines dont le peuple se complaint, car, en default de ceulx dont on se devroit aider, a convenu prendre ceulx que on a peu finer et faire sa guerre de gens acquis par dons et par prieres ou lieu de ceulx qui leur devoir et loiaulté y semonnoit. Si est faicte

la guerre par gens sans terre et sans maison ou que la greigneur part, que nécessité a contrains de vivre sur autrui et nostre besoing nous a convaincus a le souffrir et encores ne nous a la penitance de ce pechié chastiez, et quant les vail-
lans entrepreneurs, donc, mercy Dieu, a encor en ce royaume
de bien esprouvez, mectent paine de tirer sur champs les
nobles pour aucun bien faire, ilz delaient si longuement a
partir bien enviz et s'avacent bien tost de retourner voulentiers
que a paine se peut riens bien commencer, mais a plus
grant paine entretenir ne parfaire.

Encores y a piz que ceste negligence, car avecques la
| petite voulenté de pluseurs se treuve souvent une si grant
arrogance que ceulx qui ne sauroient rien conduire par eulx
ne voudroient armes porter soubz autrui et tiennent a des-
honneur estre subgiez a cellui soubz qui leur peut venir la
renommee d'onneur que par eulx ilz ne voudroient acquerir.

O arrogance aveuglee, folie et petite cognoissance de
vertu, o tresperilleuse erreur en fait d'armes et de ba-
tailles, par ta malediction sont desroutees et desordonnees
les puissances et les armes desjoinctes et divisees, quant
chascun veult croire son sens et suivre son oppinion. Et pour
soy cuider equiparer aux meilleurs font souvent teles faultes
dont ilz sont deprimez soubz tous les mendres. En memoire
me vient que j'ay souvent a plusieurs ouy dire : « Je n'yroie
pour riens soubz le panon d'ung tel, car mon pere ne fut
oncques soubz le sien. » Et ceste parolle n'est pas assez
pesee avant que dicte, car les lignaiges ne font pas les chiefs
des guerres, mais ceulz a qui Dieu, leurs sens ou leurs vail-
lances et l'auctorité du prince, en donnent la grace doivent
estre pour telz obeiz. Laquelle obeissance n'est mie rendue
a la personne, mais a l'office et ordre des armes et discipline
de chevallerie, que chascun noble doit preferer a tout autre
honneur.

Mouvoir nous pevent a ce faire moult d'anciennes histoires,
 mais avec ce nous doivent contraindre les maulx qui par
 oultrecuidance et faulte d'obeir sont avenuz et aviennent en
 noz vies devant noz yeulx ; et, se histoires prouffitent a
 regectier ung pou cest orgueil, lisons Titus Livius et nous
 trouverons que les dictateurs et les conseulz qui condui-
 soient les batailles rommaines estoient souvent esleuz a
 Romme de vaillanz hommes que on envoioit querre es
 champs ou ilz faisoient les labours des terres, comme il avint
 de Fabricius, de Lucius Quintus et de pluseurs autres, qui
 neantmoins estoient si crainitivement obeiz que, ou les
 faultes advenoient contre discipline d'armes, pitié n'y avoit
 lieu, lignaige ne hault port n'y donnoit faveur et prieres
 n'y avoient mestier. Si estoit tele leur euvre que par euvres
 et ensaignemens ilz apprennoient aux gens qui armes por-
 toient que plus estoit a doubter le chevetaigne que les enne-
 mis et les honteux paines des honteux defaulx plus cruelles
 que les plaies qu'ilz rapportoient des adversaires. Celer ne
 se peut ce que loiale affection contraint a dire et, quoy qu'il
 touche aux haulx faiz et haultes personnes, j'en parle selon
 ma petitesce, mais oncques ne fut veue a l'ueil ne levé par
 escript maindre discipline ne plus fraelle justice d'armes que
 celle que nous disons tenir sur nostre chevalerie. Qui sera
 celui qui me puist mettre avant ung hault honneur rendu
 pour vertueux service ne une seule correction pour deliz infi-
 niz commiz en chief contre toute ordonnance d'armes et au
 revers des loys et coustumes des preux et des vaillans ? Et
 se aucun en enquiert pour savoir ce que nul ne peut ignorer,
 quans avons nous veu desobeir aux mandemens, enfreindre les
 deffenses, venir quant il leur plaist et s'en aller a qui qu'en
 desplaie, abandonner leurs gardes pour garder | choses
 abandonnees sans cause, livrer les forteresces pour soy delivrer
 de force, au besoing faillir et soy rendre sans besoing, faire

departir les compaignies et tenir compaignie a part? Et s'aucun
 savoit de toutes ces choses moy monstrier une punicion dont
 l'exemple peust estre doctrine d'aucun amendement, aucuie-
 ment seroit ramolliee la rigueur de mes parolles, mais a Dieu
 me rapporte de ce qu'il en est, a chascun de ce qu'il en con- 5
 gnoist. Piz me fait que les nobles hommes y prennent si peu
 garde que a peu se laissent ja les pluseurs couller en l'ordon-
 nance des autres, sans difference de meurs ne de volentez,
 et ne craignent aucuns encouure male renommee contre 10
 qui noble cuer doit avoir plus mortelle guerre que contre
 autres ennemis, et doivent contre les autres celle merche
 porter que leurs euvres les facent cognoistre des autres
 et que nul d'eulx en son semblable ne laisse tache de
 reprouche sans y donner le remede, comme firent les Sci- 15
 pions a Romme quant ilz osterent a l'un des hoirs de Sci-
 pion l'Auffricain l'annel qu'il portoit, ou estoit empraint
 l'imaige du vaillant Scipion, pour ce qu'il ne faisoit pas les
 oeuvres de cellui dont il portoit si noble ensaigne.

De Marcus Scaurus est il aussi escript une responce de
 vertueux pere et vergoigneuse aux gens de failly couraige, 20
 car, comme il lui fut noncié que son filz s'en retournoit
 villainement d'une bataille et venoit devers lui, il respondy
 que plus joieusement il allast a l'encontre de ses ostz, s'il lui
 feust rapporté mort par vaillance, qu'il ne le recevoit en sa
 maison après une faulte si deshonnourable. Ce fut dit de pere 25
 constant et entierement ferme de garder l'onneur de sa
 maison et de sa noblesce et fut sentence d'omme de grant
 gravité ; mais par la bouche de femme et de fraelle sexe fut
 en semblable cas seurmontée ceste parolle, quant une dame
 de haulte renommee vint a l'encontre de ses enfans qui d'une 30
 bataille s'enfuyoient et pour confondre leur vituperable honte
 et lacheté laissa la commune vergoigne feminine, car elle
 se descouvry par devant en leur disant, puis que four vou-

loient, qu'ilz rentrassent ou ventre qui les avoit portez et que autre lieu n'avoit pour les sauver, comme s'elle vouldist dire que mieulx leur vaulsist n'avoir oncques esté nez que estre yssuz de son ventre au reprouche d'eulx et de leur lignee.

Si doit estre discipline de chevalerie et crainte d'onneur gardée es maisons des nobles comme en l'ost du prince, car la reverence et salvable doctrine des vaillans peres et anciens d'un lignaige peut plus aux jounes proufiter a vertu que la peur de la justice de leur chief.

En somme, se la sapience de Salomon, la proesce de Hector, la constance de Machabees, la force de Sanson, la cautelle de Ulixes, la multitude des legions de Daire et de Xercés et l'avoir d'Octovien estoit en ung ost desordonné sans justice et sans discipline de chevalerie, la sapience seroit au paraller irritée, la prouesce ramollie, la constance froissée, la force debilitée, les cautelles aneanties, la multitude dissipée et l'avoir delgasté, et, se bien y advenoit, plus devroit estre imputé a Fortune que a Raison. Ces choses et noz autres defaulx ne sont pas a raconter pour entrer en contempcion les ungs aux autres, ains seroient du tout a traire a qui n'en vouldroit plus user pour correction que pour reprouche. Si ne les recite pas pour donner charge, mais pour y prendre adviz, et a tant suffise a chascun ce peu que j'en scay dire, car, quoy qu'il soit de petit effect, il procede de grant abondance de bon vouloir.

L'acteur.

Une seule replique requiert avoir celui qui les armes portoit et prist a dire :

LE CHEVALIER

De la savance et cognoissance qui doit acompaigner la

magesté des princes et des seigneurs et leurs chevances convertir en maintes oeuvres me puis je bien taire et en laisser les parolles a ceulx a qui sont les faiz et les dangiers, mais je m'arreste a l'obeissance et discipline de chevalerie dont nostre estat est a present reprochiez et griefment reprins. 5

Ou est celui de nous qui peut garder ordre d'armes ne discipline de chevalerie a part soy, et qui la recevra ne retendra, s'elle ne lui est baillee et maintenue ? Comme commencera elle entre les membres, s'elle est defaillie es plus haulx ? Et comment la garderont les subgiez se leurs souverains la corrompent ? Et qui veult actaindre la racine de ceste maladie, il fault venir au fondement et a la source dont ceste ordonnance chevalereuse doit prendre sa continuacion et sa naissance, et que des maistres viengne le patron et l'exemple sur quoy leurs aides et leurs apprentiz doivent ouvrer. 10 15

Les tresesleuz ensaignemens de Aristote pratiquez par voies de fait firent toutes choses subiectes et seurmontables a la chevalerie d'Alixandre, la constance et courageuse amonicion du roy Preamus redoubla la proesce du vaillant Hector, les aguaitz et advisé gouvernement de Hannibal firent a ses gens passer les Alpes et les grans maraiz et merveillex passaiges sans grans dommaiges, les entreprises et exercice d'armes du roy Charles le grant donnerent a Rouland, Ogier et Olivier leur grant renommee qui encores dure, et le meur adrecement et hault esgard du roy Charles derrenier mort fist le bon Bertran tant de foiz vaincre les ennemis glorieusement et le royaume de grief maleur soy ressourdre en paisible bienheureté. 20 25

Cestui Bertran laissa de son temps une tele remonstrance en memoire de discipline et de chevalerie, dont nous parlons, que, quiconques homme noble se forfaisoit reprochable, on lui venoit au mengier trencher la nappe devant soy. Ceste estroicte garde d'onneur et de seurté fist le large chemin de 30

proesce es gens chevalereux qui lors vivoient, et ceste ouverture de vengeance rigoureuse forclouy toutes voyes aux faiz deshonnourables.

En cest endroit l'aspreste de vengier chaudement teles honteuses offenses est tenue aux princes et haulx hommes a equité, qui en autre cas seroit pour cruaulté reputeé ; quoy que a princes | singulierement appartient clemence et [20] debonnaireté, pour ce que puissance fait les seigneuries redoutables, mais clemence les fait estables et fermes, et de la clemence et humanité du prince naist confidence, de confidence sceurté, de sceurté hardement d'entreprendre et constancé de conduire, mais du contraire de clemence naist souppeçon, de souppeçon vengeance, de vengeance rancune, separation et murmure. Plus avant ne pense je pas me bouter es debas de ceste matiere et m'en rapporte a ceulx qui ont les faiz publiques a conseilier d'en acquitter leurs loiaultez plainement. Car doubte de desplaisir des personnes ne doit pas empescher les choses proufitables aux communittez et aux seigneuries, et qui donne conseil a l'appetit, non pas a la raison, son opinion n'est pas conseil mais flaterie. Si dy que en la loiaulté des conseillers gist la sceurté du prince et le salut de la chose publique et la devons cerchier le fons de toutes noz difficultez et la solution de noz debas.

L'acteur.

Celle replique finie, combien que chascun s'efforçast de adjouster aucune autre chose, la dame dessus escripte leur commanda silence garder et puis fist conclusion a leurs argumens et questions en parlant ainsi :

FRANCE.

Je ne vueil voz excusacions et deffences plus longuement

escouter, ne en voz discors et descharges l'un vers l'autre ne gist pas la ressource de mon infortune, si non en tant que chascun la doye plus appliquer a son chastiment que a vitupere de son prouchain ; mais l'affection du bien publique peut estaindre voz desordonnances singulieres, se les voulez se conjoignent en ung mesme desir de commun salut et en souffrant leur fortune et les ungs vers les autres gardent pacience, peut a tous ensemble venir ce bon eur que chascun veult querir par divers remedes. Et puis que Dieu et Nature vous ont creez plus parfaiz des autres choses qui ont ames, ne soiez pas plus desordonnez que les mendres besteletes, ne plus negligens ou mains enclinez a vostre commune salvation, utilité et defense, que sont les mouchetes a miel, que chascune en leur essaim gardent leurs offices et leurs ordres et mectent leur vie pour deffendre et entretenir leur assemblee et leur petite pollice et pour garder la seigneurie de leur roy qui regne entre elles soubz une petite ruche, que moult de foiz, quant il est navrez en leurs batailles contre une autre compaignie d'autres mouchetes, elles portent et soustiennent a leurs eles et se laissent mourir pour luy maintenir sa seigneurie et sa vie.

J'ay assez ouy de voz tençons, pour ce vueil que a tant vous en souffrez ou surseés. Toutesvoies, afin que en vain n'ait esté gastee vostre saison, je ordonne voz raisons estre escriptes a ce que chascun y congnoisce sa faulte par autrui et que ceulx qui les liront effacent l'erreur de leurs cuers, dont ilz se trouveront par leurs prouchains reprochiez en la lectre, et que cy en droit n'aiez pas disputacion haineuse, mais fructueuse.

L'acteur.

Adoncques m'appella, car assez pres estoye ou j'avoie tout escouté. Si me dist : « Tu, qui as ouye ceste presente [209]

disputacion faicte par maniere de quadrilogue invectif, escry ces parolles afin qu'elles demeurent a memoire et a fruit. Et puis que Dieu ne t'a donné force de corps ne usaige d'armes, sers a la chose publique de ce que tu pués, car autant exaulça la gloire des Rommains et renforça leurs couraiges a vertu la plume et la langue des orateurs comme les glaives des combatans. »

Ces parsonnâges furent adoncques de mes yeulx et le dormir me laissa. Si ay acompli de mon petit sentement les commandemens d'icelle dame par ce present escript, et a chascun lecteur prie le voulloir interpreter favôurablement et y jugier a cognoistre la bonne affection plus que la gloire de l'ouvraige. Car je afferme loiaument que l'esmouvement de cest oeuvre est plus par compassion de la necessité publique que par presumption d'entendement et pour profiter par bonne exhortacion que pour autrui reprendre.

EXPLICIT.

NOTES CRITIQUES

Nous indiquons ci-dessous les leçons du ms. B. N. fr. 126 que nous avons corrigées ; toutes nos corrections sont empruntées au ms. B. N. fr. 1124.

TITRE : *manque dans le ms.*

Page 3, ligne 21, dompté *om.*

6, 6 debatuz après moy.

13, 21 toutes cho qui

19, 13 demourez.

21, 27 les tribus.

30, 28 qu'ilz ont meslez vivres.

39, 2 ce n'est ce que. *Nous* avons exceptionnellement corrigé la graphie ce en se pour la clarté.* — 8 ilz fuyent.

40, 22 ceste sans sans avoir.

46, 32 dommacion.

47, 4 des sciens. — 31 et mettez avant.

52, 24 n'yroire.

56, 4 mais de mageste. — 9 membres *est dans 1124 comme dans 126, mais les mss. fr. 1130 et 1727 de la B. N. ont moindres ; cette leçon pourra paraître plus claire et l'on peut songer à corriger membres en mendres, toutefois la correction ne nous paraît pas nécessaire.*

NOTES HISTORIQUES

Page 1, ligne 5. Le Dauphin portait le titre de régent depuis le 30 décembre 1418.

3. 28. Lucain, *Pharsale*, I, 71-73 :

Invida fatorum series, summisque negatum
Stare diu, nimioque graves sub pondere lapsus,
Nec se Roma ferens.

4. 22. L'année 1421 fut terrible ; au dire des chroniqueurs, il y eut comme un redoublement de tous les maux dont on souffrait depuis plusieurs années. « En bonne verité, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*, il fist le plus long yver que home eust veu passé avoit quarante ans » ; beaucoup de gens moururent de froid. Au printemps, à Paris, le pain était si cher « que peu de mesnagiers en mangeoient leur saoul », quant à la viande et aux légumes, il n'y fallait point songer (Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, I, p. 422). L'année 1422 ne fut guère meilleure, l'hiver fut très rigoureux, et de Pâques à la Saint Jean ce. « fut la grant annee de hannetons » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey, p. 169, *Société de l'histoire de Paris*).

5. 26. Les sujets déloyaux sont tous les partisans du roi d'Angleterre : le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne et Isabeau de Bavière elle-même.

— 27. Le désastre d'Azincourt où sept mille Français furent tués et quinze cents faits prisonniers (25 octobre 1415). Cette défaite inspira des clerks anonymes qui composèrent vingt et un vers que Monstrelet inséra dans sa *Chronique* (tome III, p. 123, de l'éd. Douët-d'Arcq, *Soc. de l'histoire de France*).

6, 22. Cette description de la France par Alain Chartier a été imitée par Jean Juvénal des Ursins dans sa dissertation sur la paix d'Arras, *Audite celi quæ loquor et audiat terra verba oris mei* : « L'autre dame estoit terre propre nommee France, qui estoit toute deschevelee, desciree, despeciee, gastee et desrompue, acompaigniee de tribulacion, affliction, impacience, division, murmuration et dissimulation de humilité, etc. » (Bibl. nat., fonds franç. 1128, fol. 161 r^o). Roland des Talents, chanoine de Bayeux, semble s'en être inspiré dans une épître latine adressée aux princes chrétiens (1444) et publiée par le P. H. Denifle, *La désolation des églises, monastères... en France*, I, n^o 1002.

7, 1. Ce manteau symbolise la noblesse, le clergé et le peuple.

8, 6. En septembre 1418, le Bourgeois de Paris dit : « Alloit ainsi le royaume de France de pis en pis et pouvoit on mieulx dire la Terre deserte que la terre de France. » (*Ed. cit.*, p. 113.)

— 14. Le palais représente la royauté.

9, 16. Les trois enfants sont la noblesse, le clergé et le peuple.

11, 5-12. Valère Maxime, V, IV, ext. 5.

12, 33. L'amollissement des mœurs indigna les honnêtes gens. Je me bornerai à citer deux prédicateurs. Dans le *Vivat Rex*, prêché au Louvre en 1405, Jean Gerson, docteur en théologie et chancelier de Notre-Dame de Paris, recommande la simplicité : « En l'estat de chevalerie soit gardee frugalité en toutes choses, c'est a dire mesure en vins, en viandes et vesteures qui pourroient tourner le corps et couraige a lascheté, paresce et delict voluptueux. Qui se emplist de vins et de viandes tellement qu'il chancelle ou tresbuche en la boue, comme sera il ferme contre hache ou espee ? Qui ne se veult esveiller au son douls d'une chançon que fera il au bruit horrible d'une trompette ? Se la robe trayne deux piez par terre et les manches sont larges a dextre ou a senestre et les poulaines de demy pié de long que prouffitera tout cecy pour fuyr vigoureusement ses ennemis ? » (Bibl. nat., fonds franç. 936, fol. 147.) En cette même année, Jacques Legrand, moine augustin, prêcha devant la

reine le jour de l'Ascension, il traça un tableau sévère des mœurs de la cour : « In tua curia domina Venus solium occupans, ipsi eciam obsequuntur ebrietas et commessacio, que noctes vertunt in diem, continuantes choreas dissolutas. » Le jour de la Pentecôte, le même religieux prêcha devant le roi dans son oratoire ; revenant sur un sujet qui lui tenait à cœur il dit : « Summa ingenuitas hiis temporibus reputatur balnea frequentare luxuriose vivendo, et indui preciosis, loricatis, fimbriatis et manicatis vestibus ; et cum tibi eciam, commune sit, dico quod simile est te induere de substantia, lacrimis et gemitibus miserrime plebis, que continue, quod compaciendo referimus, ad summum regem ascendunt, pro injusticiis sibi factis. » (*Chronique du Religieux de Saint Denys*, éd. Bellaguet, III, 266-72.)

14, 18-22. Valère Maxime, IX, III, ext. 4.

— 25. « En ce meisme an (1356), au mois d'octobre, les trois estas de la Langue d'Oc se assemblerent en la ville de Thoulouse, par l'auctorité du conte d'Armagnac, lieutenant du roy au pays, pour traictier ensemble a faire aide convenable pour la delivrance du roy... Et oultre ce, ordenerent que homme ne femme du dit pays de Langue d'Oc ne porteroit par ledit an, se le roy n'estoit avant delivré, or ne argent, ne perles, ne vair, ne gris, robes ne chapperons decouppés ne autres cointises quelconques et que aucuns menestrieus, juleurs ne joueroient de leurs mestiers. » (Devic et Vaissette, *Hist. gén. de Languedoc*, IX, 670 : citation empruntée à la petite chronique de France ou de Saint-Denys ; cf. *Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V*, édit. Delachenal, p. 86.)

15, 33. Forgestus et Hangestus sont Hengist et Horsa, les deux frères saxons qui vinrent au secours des Bretons dans leurs luttes contre les Pictes et les Scots en l'an 449 (voir Bède, *Historia Brittonum*, éd. Mommsen, p. 186-7). Alain Chartier a très probablement connu ce récit par une version du *Brut* (cf. Paul Meyer, *De quelques chroniques anglo-normandes qui ont porté le nom de Brut*, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1878, p. 104 et suiv.).

16, 7. Richard II mourut en février 1400 ; sa fin fut un événement sensationnel que les historiens et les poètes relatèrent ; voir G. Doutrepoint, *La littérature franç. à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 405-6.

— 32. Tite-Live, V, xxxvii et suiv.

19, 3. A propos de cette lamentation du paysan, je citerai quelques passages de l'étude de L. Delisle, *La condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge* (p. 642 et suiv.), qui en forment un excellent commentaire : « Pendant plus d'un siècle, la guerre ne cesse pour ainsi dire pas un instant d'exercer ses ravages. Nos campagnes furent continuellement exposées à la barbarie de troupes indisciplinées. De tous côtés on ne vit que pillages, incendies, brigandages et assassinats. Les paysans furent écrasés sous le poids des impositions levées au nom du roi de France, et des contributions, connues sous le nom d'apatis et rançons, par lesquelles ils achetaient des ennemis quelques jours de trêve et de repos. Les capitaines des deux partis les arrachaient aux travaux des champs pour les employer aux transports militaires et aux opérations de sièges. Ils ne reculaient même pas à employer la torture pour les forcer à leur fournir de l'argent et des provisions, lors même que ces malheureux manquaient de pain pour nourrir leurs familles. Les châteaux restés au pouvoir des Français et les églises transformées en forteresses n'offrirent qu'un refuge momentané à une faible partie de la population des campagnes. Un plus grand nombre prit la fuite et se cacha dans les bois les plus profonds. La famine, les maladies contagieuses et les ravages des loups mirent le comble à ces désastres. Une foule de paroisses se trouvèrent complètement dépeuplées. »

20, 3. Les provinces soumises à l'obéissance du Dauphin n'étaient pas moins cruellement éprouvées par les excès des gens de guerre, par l'absence de sécurité dans les communications, par les entraves de toute nature qu'occasionnaient les menaces de guerre, les disettes, les épidémies et aussi, il faut le dire, certaines mesures administratives nécessitées par les circonstances. Ainsi le Dauphin dut interdire, à plusieurs reprises, l'exportation du blé, du

vin et d'autres denrées soit hors du royaume, soit hors de certaines provinces plus voisines de l'ennemi. Les ordonnances stipulant cette interdiction présentent un triste tableau de la situation : « Les pauvres laboureurs ne peuvent ni n'osent fumer, labourer et ensemençer leurs terres, les vivres sont devenus rares et d'un prix excessif, par la convoitise d'aucuns faux marchands qui vont les vendre aux Anglais. » (Du Fresne de Beaucourt, *ouvr. cit.*, I, 420.)

24, 9. Alain Chartier fait probablement allusion aux dernières années du xiv^e siècle qui furent troublées par des mouvements populaires. Les soulèvements furent surtout violents à Rouen (février et août 1382), dans le Midi (1381-1384) et à Paris (révolte des Maillotins, mars 1382).

25, 3-4. *Nombres*, xvi et xxi.

— 7. Peu après l'assassinat du duc d'Orléans (23 novembre 1407) le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, rentra dans Paris accompagné de trois mille hommes environ « a l'entree duquel fut demené tresgrant joye par les Parisiens, et mesmement les petis enfans, en plusieurs quarrefours, a haulte voix crioient « Noël ». Ce qui grandement desplaçoit a la royne de France et a plusieurs autres prinçes estans oudit lieu de Paris » (*Chronique de Monstrelet*, éd. Douët d'Arcq, I, 176). L'allusion de Chartier pourrait s'appliquer à un autre fait. Après le traité de Troyes, Henry V fit son entrée dans Paris accompagné de Charles VI « et lors estoient les rues couvertes et parees parmy Paris en plusieurs lieux de tapis et draps de parement moult riches. A l'entrée desquelz fut crié « Noël » par le peuple de quarrefour en quarrefour, partout ou ilz passoient » (*ibid.*, IV, 16). On le voit, la fidélité du peuple de Paris, à laquelle le Dauphin faisait appel, était bien fictive.

26, 6. Jean de Beuil trace dans le *Jouvenel* un portrait intéressant de la vie des gens de guerre : « Tous hommes qui ont voulu acquerir honneur et gloire par le moyen de la guerre, doivent porter et endurer paciemment la grant paine et durté qu'on y treuve au commencement. Car il est bien divers et semble bien estre tres estrange a homme nourry mollement et a

grans delices, quant il faut commencer a porter le harnois nuyt et jour, jeuner le plus du temps et a recevoir coups et donner, qui sont deux grans poins ; mais l'un est trop plus aisé que l'autre... Et qui pis est, en avoient si peu de chevaux que, toutes les fois qu'ilz alloient en une entreprise pour rencontrer leurs ennemys ou pour faire quelque course, ilz menoient tout et n'en laissoient nulz a sejour. Et encores n'estoient ilz pas trop ne assez ; mais alloient tres souvent deux a deux sur un cheval et la pluspart alloient a pié. Et pour brief parler, tant d'hommes que de chevaulx, les plusieurs estoient borgnes et les autres boiteux d'aucun membre, et n'y avoit celui qui ne portast les enseignes de son mestier. » (Ed. Lecestre et Favre, I, 21-23.)

28, 19. Vegèce, *Instituta rei militaris*, IV, IX, *Quid faciendum sit, si nervorum defuerit copia.*

30, 13. Du Fresne de Beaucourt donne quelques détails sur les désordres des gens de guerre : « A la faveur de l'anarchie qui régnait presque partout, des bandes d'hommes armés se réunissaient et opéraient pour leur propre compte. En août 1420 des gens d'armes et de compagnie, sous ombre des Anglais, tentèrent d'occuper les forteresses du Poitou qui n'étaient point en état de défense » (*ouvr. cit.*, I, 432).

— 26. Sur l'affaiblissement des monnoies voir Du Fresne de Beaucourt, *ouvr. cit.*, I, 392-404.

31, 20. 25 octobre 1415.

32, 15-22. Valère Maxime, V, II, 4.

34, 5. Le Bourgeois de Paris dénonce souvent « la vie d'opprobre et de jour et de nuit » que menaient les grands seigneurs.

35, 12. Alain Chartier vise ici l'apologie de l'assassinat du duc d'Orléans prononcée par Jean Petit, maître en théologie, le 8 mars 1408, en l'hôtel Saint-Paul, en présence du Dauphin, du roi de Sicile, du cardinal de Bar, des ducs de Berry, de Bretagne et de Lorraine, du recteur de l'Université et d'une très grande multitude de bourgeois et de peuple.

— 29. C'est ainsi qu'en 1418, Rouen, assiégé par Henry V

et abandonné par Jean sans Peur, alors maître du gouvernement royal, tomba aux mains des Anglais après une résistance de six mois. En juin de la même année, des hommes d'armes français qui gardaient la rive droite de la vallée de l'Andelle ne firent aucun effort pour empêcher les Anglais de jeter un pont sur des bateaux de cuir bouilli, près de l'abbaye de Bonport : cf. Lavisse, *Histoire de France*, IV, 378.

36, 2. Le Bourgeois de Paris parle à différentes reprises de ces paysans qui abandonnent leurs villages, n'ayant plus rien, pour devenir brigands (*ouv. cit.*, p. 12, 162, 164). « Souvent on s'en plaignoit (des pillages) aux signeurs dessusdiz, mais ilz ne s'en faisoient que mocquer ou rire, et en faisoient leurs gens pis trop que davant, dont le plus des laboureurs cesserent de labourer, et furent comme desesperez, et laisserent femmes et enfans, en disant l'un a l'autre : Que ferons nous ? Mettons tout en la main du deable, ne nous chault que nous devenons ; autant vault faire du pis qu'on peut comme du mieulx. Mieulx nous vaulsist servir les Sarazins que les Chrestiens, et pour ce faisons du pis que nous pourrons. Aussi bien ne nous peut on que tuer ou que prendre ; car par le faulx gouvernement des trestres gouverneurs, il nous fault renyer femmes et enfans et fouir au boys comme bestes esgarees. »

37, 5. En 1420, alors qu'il n'était que roi de Bourges et que l'état des finances était désespéré, le Dauphin déployait un luxe royal. Les comptes du temps décrivent ses robes ouvragées et ses armures coûteuses. Avec Du Fresne de Beaucourt on avoue avoir peine à comprendre une telle prodigalité, en présence de la pénurie du trésor et des besoins si impérieux de la défense nationale (*ouv. cit.*, I, 200).

— 14. Alain Chartier vise ici Paris dont la vie et l'état d'esprit, pendant les premières années du siècle, nous sont connus par le *Journal du Bourgeois de Paris*.

41, 20. *Isaïe*, XXIX, 14-15.

43, 2. Par lettres datées de Troyes, 17 janvier 1420, Charles VI défend aux habitants de la ville de Paris d'obéir en aucune manière

au Dauphin qu'il accuse de l'assassinat de Jean sans Peur. « Et a proprement considerer, ledit Charles s'est rendu indigne de nostre succession et de toute aultre honneur et dignité et ne doit avoir aide, secours ne confors ; ains doivent estre touz contre luy, car ainsi l'a il voulu, comme cy dessus est exprimé. » (*Ordonnances des rois de France*, XII, 276.)

45, 6-7. *Proverbes*, XXVI, 11.

47, 8. Du Fresne de Beaucourt suppose qu'ici l'auteur pense au président Louvet qui exerça sur le Dauphin une influence funeste et à qui Charles VII fit des dons considérables.

— 19. Jacques Legrand dit la même chose dans son sermon de la Pentecôte : « Addidit et quod de talliis generalibus bis isto anno collectis nil inde commodi reportabat, non exinde ad honorem regni fiebant expediciones bellice, nec stipendia subsidiariis solvebantur, sed distractis indebite sic accumulabantur particulares thesauri, ad usus inhonestos, proc pudor, convertendi. » (*Chronique du religieux de Saint Denys*, éd. Bellaguet, III, 272.)

48, 8. Valère Maxime, V, VI, 2.

— 15. Valère Maxime, V, VI, 5.

49, 3. Voici le texte de Valère Maxime (II, VII) : « Venio nunc ad præcipuum decus, et ad stabilimentum romani imperi, salutari perseverantia ad hoc tempus sincerum et incolume servatum, militaris disciplinæ tenacissimum vinculum ; in ejus sinu ac tutela serenus tranquillisque beatæ pacis status acquiescit. »

— 10-15. Valère Maxime, II, VII, 6.

— 29-33. Valère Maxime, II, VII, 4.

50, 1-5. Valère Maxime, II, VII, 9.

51, 15. Gerson, dans son sermon *Vivat rex*, dit en parlant des anciens Romains : « Ilz ne traynoient pas après eux trois ou quatre somiers ou chariotz chargez de robes, joyaulx, tappiz, chausses semelees, double ciel a tendre. On ne portoit pas après eux fourneaulx de fer ou d'airain pour faire petiz pasteuz. » (Bibl. nat., fonds franç. 936, fol. 147 v^o.)

— 21. Le Dauphin eut recours à des troupes étrangères, surtout des Ecossais et des Lombards (cf. Du Fresne de Beaucourt, *ouv. cit.*, I, 428-432) ; ces soldats se rendirent célèbres par leurs pillages et leurs déprédations : Jean Juvénal des Ursins parle « des Escossois, Espagnos, Lombars, Arragonnois et gens de toutes nations estranges » qui ont fait subir des tyrannies au pauvre peuple (*Epître adressée à Charles VII pour la réunion des trois Etats à Orléans*, publ. par Denifle, *Désolation des églises*, I, 505).

52, 3. Dans une lettre citée par Du Fresne de Beaucourt, le Dauphin défendait « a tous chevaliers, escuiers, cappitaines, rotiers, gouverneurs et conduiseurs de gens d'armes, archiers, arbalestriers et autres gens de guerre de prendre ou fourrager blez, vins, avoines, olives, volailles, bestail, chevaux, juments, muletz mesnaiges, utensiles d'ostel, ne autres biens ou choses quelzconques » (*ouv. cit.*, t. I, p. 433).

— 8. Il est souvent question dans la littérature du temps de ces nobles inaptes à faire la guerre. L'auteur des *XV joyes de mariage* parle de ces hommes « qui, pour deffendre la terre et eulx mesmes, ne se povent partir de jouste leur femme pour aller a .x. ou .xii. lieues, sinon par contrainte et en les poingnant de l'esguillon ; lesquels font sans faulte grant honte a toute noblesse, et sont lasches et devroyent estre privez de toute bonne compaignie, et de tout le nom et privilege des nobles » (*XIII^e joye*). Gerson recommande que « soient les nobles exercitez et instruictz des leur jeunesse en paine et labeur et es faiz d'armes, tant par experience comme par sciences des croniques, histoires et faiz anciens. Se jeunesse est souef nourrie que fera elle en vieillesse ? Main tendre tient mal espee et chief bien peigné porte mal le bacinet » (*Vivat rex*, Bibl. nat., fonds franç. 936, fol. 146).

53, 5. Tite-Live, III, xxvi sqq ; Valère Maxime, IV, IV, 7.

54, 14-18. Valère Maxime, III, v, 1.

— 9-25. Valère Maxime, V, VIII, 4.

56, 32. Sur cette coutume de « couper la touaille » voir G. L. Hamilton, *The descendants of Ganelon and of others* dans *Romanic Review*, X (1919), 149 et 156.

INDEX DES NOMS PROPRES

- AARON 25, 2, *frère de Moïse.*
 AGENOR, 3, 10, *héros grec.*
 Agincourt (bataille d') 31, 20, *Azincourt*; voir *note historique* à 5, 27.
 ALAIN CHARRETIER 1, 3.
 ALIXANDRE 13, 27; 56, 18, *Alexandre le Grand.*
 Alpes 56, 21.
 Angleterre 16, 7.
 ANTHIOCUS 43, 28, *Antiochus IV Epiphane.*
 ARISTOTE 56, 16.
 Assiriens 3, 33.
 Athenes 3, 18.
 Athéniens 48, 1.
 Auffrique 13, 20; 32, 28, *Afrique.*
 AURELIUS 49, 30, *P. Aurelius Pecuniola*; voir *note hist.*
- Babillone 3, 3, Babilone 13, 17; 14, 18.
 BERTRAN 56, 26, 29, *Bertran Duguesclin.*
- CADMUS 3, 10, *héros grec.*
 Cannes (bataille de) 14, 24; 32, 2.
 Capitole 16, 32; 28, 20.
 Cappue 13, 23, *Capoue*
 Cartage 3, 20; 32, 5.
 CATILINA 24, 3.
- CHARLES LE GRANT 56, 23, *Charlemagne.*
 CHARLES 56, 25, *Charles V le sage, roi de France.*
 CHARRETIER (ALAIN) 1, 3.
 COCTA 49, 30, *C. Cotta, consul*; voir *note hist.*
 CODRUS 47, 33; 48, 5, *dernier roi légendaire d'Athènes.*
- DAIRE 11, 7; 55, 12, *Darius.*
 DECIUS 48, 15, *P. Decius Mns, consul*; voir *note hist.*
 DIEU 1, 6; 2, 1; 4, 6, 11, 22; 5, 1, 23, 27; 6, 8; 10, 4; 12, 10; 15, 13; 17, 16; 21, 32; 22, 19; 24, 29; 25, 9, 16; 27, 3; 29, 13, 30, 33; 30, 1, 20; 31, 3; 32, 30; 33, 18; 34, 6; 40, 22, 24; 41, 21, 24, 32; 42, 22; 43, 10; 44, 27; 45, 10; 50, 26; 52, 5, 28; 54, 4; 58, 10; 59, 3.
- Escriptures (Saintes) 4, 34.
- FABIUS MAXIMUS 31, 32; 32, 7, 21, 24, 25, *Q. Fabius Maximus Verrucosus Cunctator, dictateur*; voir *note hist.*
 FABRICIUS, 53, 10, *C. Fabricius Luscinus*; voir *note hist.*

- FORGESTUS 15, 33, *Horsa* ; voir note hist.
- FORTUNE 4, 9 ; 7, 19 ; 13, 3 ; 17, 8 ; 20, 17 ; 23, 30 ; 27, 7 ; 28, 1 ; 32, 13 ; 55, 18, *personnification*.
- FRANCE 5, 22 ; 9, 15 ; 57, 30, *personnification*.
- François 4, 1 ; 14, 7 ; 32, 32.
- Gallogrecie 16, 31, *Galatie où les Gaulois s'établirent vers 278 a. J.-C.*
- Germaines 4, 2.
- Grant Bretagne 16, 2, *Grande-Bretagne*.
- Grece 16, 30.
- Greco 3, 33 ; 4, 1 ; 11, 5.
- HANGESTUS 15, 33, *Hengist* ; voir note hist.
- HANNIBAL 13, 22 ; 32, 2, 5, 9, 20, 25 ; 44, 10 ; 56, 20.
- HECTOR 55, 11 ; 56, 20.
- Israel 25, 1 ; 48, 18
- Itallie 32, 28.
- JEHAN 14, 26, *Jean II le Bon, roi de France*.
- Jherusalem 43, 30.
- Juda 44, 7.
- JUSTICE 20, 16, *personnification*.
- LABEUR 18, 22, *personnification*.
- Lacedemone 3, 13.
- Languedoc 14, 25.
- LIGURGUS 3, 16, *Lycurgue*.
- LUCAN 3, 27, *Lucaïn* ; voir note hist.
- LUCIUS QUINTUS 53, 10, *L. Quintus Cincinnatus*.
- LUCIUS TUCIUS 50, 1, *C. Titius* ; voir note hist.
- MACHABÉES 55, 11, *Judas Macchabée* ; 43, 27, *les Macchabées*
- MANLIUS TORQUATUS 49, 11 ; voir note hist.
- MARCHANDISE 18, 22, *personnification*.
- MARCIUS CURCIUS 48, 8, *M. Curtius, chevalier romain* ; voir note hist.
- MARCUS SCAURUS 54, 19, *M. Æmilius Scaurus*.
- MARIUS, 24, 4.
- MATHATHIAS 43, 27, *père des Macchabées*.
- MINUCIUS 32, 16, 18, *M. Minucius Rufus, maître de la cavalerie* ; voir note hist.
- MOYSE 25, 2, *Moïse*.
- NATURE 2, 10 ; 5, 17 ; 10, 2, 28 ; 19, 30 ; 58, 10, *personnification*.
- Ninive 3, 2.
- OCTOVIEEN 55, 13 ; *allusion à un récit (Virgilius) de l'Histoire des Sept sages de Rome, où apparaît l'empereur « Octovian Cesar... tres riche et convoiteux » ; cf. Villon, Poésies div., v, 23.*
- OGIER 56, 24 ; *Ogier le Danois, héros de chansons de geste*.
- OLIVIER 56, 24, *héros de chansons de geste*.
- Persans 3, 33.
- Perse 11, 7.
- Philistiens 48, 17, *Philistins*.
- PREAMUS 56, 19, *Priam*.

- RAISON 55, 18, *personnification*.
 ROMMANS 3, 22 ; 4, 1 ; 15, 24 ; 24, 3 ; 28, 1, 17, 20 ; 31, 32 ; 32, 1 ; 59, 5.
 ROMME 3, 25 ; 14, 23 ; 16, 32 ; 28, 10, 20, 21 ; 32, 26 ; 44, 14, 23 ; 48, 10 ; 53, 8 ; 54, 15.
 ROULAND 56, 24, *Roland, héros de chansons de geste*.
 SALOMON 55, 10.
 SANSON 48, 17 ; 55, 11, *Samson*.
 SARDANAPALUS 13, 28, *Sardanapale*.
 SAXONS 16, 1, *Saxons d'Angleterre*.
 SCIPION 13, 19 ; 44, 9 ; 54, 14, 15, 17, *P. Cornelius Scipio Africanus major*.
 SCITE 11, 6, *scythe*.
 SEMIRAMIS 14, 18 ; voir note hist.
- Senat 21, 29 ; 44, 16.
 SILLA, 24, 3, *Sylla*.
 Thebes 3, 10, *ville de Grèce*.
 TITUS LIVIUS 53, 5, *Tite Live*.
 Troye 3, 6, *Troie*.
 Troyens 11, 4.
 ULLINES 55, 12, *Ulysse*.
 VALERE 48, 33, *Vallere* 4, 12, *Valère Maxime*.
 VARRO 32, 1, *M. Terentius Varro*.
 VEGECE 28, 19.
 VOULENTÉ 20, 17, *personnification*.
 XERCÉS 55 13, *Xerxès*.
 Ylion 3, 6, *Ilion*.
 YSAÏE 4, 29 ; 41, 20, *le prophète Isaïe*.
-

GLOSSAIRE

- accraventer 9, 24, acravanter 48, 18, aggravanté 22, 25, écraser.
- adollé 9, 13, adoulé 17, 22, *frappé de douleur*.
- aguait 56, 20, *attention, disposition ingénieuse*.
- aigrement 49, 21, *vigoureusement*.
- amonicion 14, 14, *exhortation*.
- aouillier 14, 17, 34, 12, *abreuver (de délices)*.
- atrem্পé 1, 22, *modéré*.
- baster 9, 21, *attendre, bailler aux corneilles*.
- bersault 18, 8, *cible*.
- chatel 26, 10; 28, 14; 30, 30, *bien, patrimoine*.
- chevetaigne 53, 16, chevetaine 50, 31, *capitaine*.
- choïste 3, 28, *chute*.
- curre 15, 25, *char (de triomphe)*.
- decharpi 7, 30, *défait*.
- desroyé 17, 24; 36, 30, *en désordre, égaré*.
- entonner 37, 17, *absorber*.
- estache 49, 28, *poteau*.
- estriver 6, 29, *rivaliser*.
- faire ciseau 13, 3, *tondre*.
- finer de 39, 8, *se procurer*.
- flaël 40, 14, flaiel 4, 22, *fléau*.
- fonde 50, 3, *fronde*.
- fortune 12, 1; 50, 22, *aventure*.
- fresche 6, 22, *friche*.
- fuitif 44, 1, *fugitif*.
- fuye 17, 13, *fuite*.
- hauberjon 51, 4, *petite cotte de mailles*.
- indiviable 17, 5, *immortel*.
- menuerie 8, 18, *petit ouvrage de décoration*.
- mue (beste) 10, 30, *animal (par opposition à l'homme)*.
- naturien 2, 17, *savant dans la connaissance de la nature*.
- niee 47, 19, *nicbéc*.
- paire 7, 2, *sorte*.
- paleteau 8, 4, *lambeau*.
- parçonnier 51, 23, *associé*.
- pointure 1, 8, *piqûre*.
- ramentevoir 2, 28; 7, 2; 44, 9, *re-mettre en mémoire*.
- ressongnier 5, 28, *redouter*.
- riote 42, 7, *querelle*.
- saquement 48, 6, *soldat, homme de troupe*.
- soubillier 29, 14, *subtilier (réfl.)*
24, 1; 29, 14; 30, 30, *s'ingénier*.

TABLE

INTRODUCTION.....	III-XI
LE QUADRILOGUE INVECTIF.....	I-59
NOTES CRITIQUES	60
NOTES HISTORIQUES	61-69
INDEX DES NOMS PROPRES	70-72
GLOSSAIRE.....	73

ABBEVILLE (FRANCE). — IMPRIMERIE F. PAILLART

